



CHÂTENAY-MALABRY

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

<p align="center">SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2008</p>

COMPTE - RENDU n° 2

L'AN DEUX MIL HUIT, le 28 février à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner Madame KOUNOWSKI en qualité de secrétaire de séance.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le compte rendu de la séance du 24 janvier 2008. Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

0 contre, 9 abstentions, 30 pour.

Avant de commencer l'ordre du jour, mes chers collègues, je voudrais vous faire part du décès récent de Monsieur Jean-Claude LOKIEC, directeur de cabinet depuis 1995. Je voudrais, d'ailleurs, remercier Madame COLOMER et son groupe pour la lettre qu'elle vient de me donner. Je transmettrai vos condoléances à sa famille. Et je voudrais, si vous le voulez bien, que nous observions une minute de silence en sa mémoire.

Nous commençons l'ordre du jour. Monsieur MARTINERIE, vous avez la parole pour le premier dossier concernant le Compte de gestion du Receveur Percepteur.

1 - FINANCES

- | | | |
|---------------|-----|---|
| M. MARTINERIE | 1.1 | Compte de gestion du Receveur Percepteur – Exercice 2007 |
| M. MARTINERIE | 1.2 | Compte Administratif – Exercice 2007. |
| M. MARTINERIE | 1.3 | Budget primitif – Exercice 2008 |
| M. MARTINERIE | 1.4 | Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2008. |

Mme AUDOUIN 1.5 Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2008.

Mme JAMES 1.6 Demandes de subvention pour les animations organisées dans le cadre de l'opération « la Science se livre » 2008.

2 – PREVENTION – SANTE

M. CANAL 2.1 Versement à la Fédération Française de Cardiologie des dons recueillis lors de l'opération « les parcours du cœur »

M. SICART 2.2 Demande de subvention et approbation de la convention relative à la participation du Département au financement de la coordination gérontologique locale.

3 - AFFAIRES SCOLAIRES

Mme KOUNOWSKI 3.1 Approbation de la convention avec l'Etat relative au service minimum dans les établissements scolaires.

4 – PERSONNEL

M LAVILLE 4.1 Mise en place du Compte Epargne Temps et adoption du règlement fixant les modalités d'application de ce dispositif au sein de la ville de Châtenay-Malabry.

5 – URBANISME – TRAVAUX

Mme COSTAZ 5.1 Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville et par la SAEM « Châtenay-Développement » - Année 2007.

Mme COSTAZ 5.2 Classement dans le domaine public communal des emprises des allées Jacques Brel et Georges Brassens au sein des Villas Lumière.

Mme COSTAZ 5.3 Cession de la Halle, 299 quater avenue de la Division Leclerc, à la SCI CHÂTENAY-INVEST.

M CANAL 5.4 Approbation du marché relatif au lot n°2 de la restructuration du parc des sports des Bruyères.

Mme COSTAZ 5.5 Approbation de l'acquisition par la ville à l'Euro symbolique d'un terrain de 118 m² constituant l'assiette du Chemin de Châtenay à Antony.

FINANCES

Compte de gestion du Receveur Percepteur – Exercice 2007

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci Monsieur le maire.

Le Receveur Municipal nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2007.

Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2007. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il des demandes d'observations sur ce rapport ?

Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Monsieur MARTINERIE pour le compte administratif 2007.

FINANCES

Compte Administratif - exercice 2007

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Rapport écrit :

Comme les années précédentes, le résultat du compte administratif sera intégré dans les recettes du budget primitif. Ceci a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 24 janvier dernier.

Après contrôle de toutes les opérations passées durant l'exercice 2007, afin d'en vérifier la concordance avec les écritures du comptable public – dont nous adoptons également le compte de gestion ce soir - il ressort que le CA 2007 se présente ainsi :

1. Section de fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations réelles	36 433 691,44	41 550 042,67
Opérations d'ordre	2 335 343,73	69 472,23
Total	38 769 035,17	41 619 514,90

D'où un excédent de fonctionnement de 2 850 479,73 €. Le taux de réalisation des prévisions budgétaires (BP + DM) a été de 97,18% en dépenses réelles et de 104,65% en recettes réelles (hors cessions d'actifs qui sont des écritures neutres sur cette section). Ces taux de réalisation sont comparables à ceux des années précédentes.

2. Section d'investissement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opérations réalisées	28 611 548,77	30 124 790,27
Opérations d'ordre	4 285 953,92	6 551 825,42
Sous- total :	32 897 502,69	36 676 615,69
Résultat de clôture :	+ 3 779 113,00 €	
Restes à réaliser	8 078 323,56	4 327 276,50
Total :	40 975 826,25	41 003 892,19

Résultat de la section : + 28 065 94 €

Les taux de réalisation budgétaires (avec les RAR) ont été de 96,45% en dépenses et de 96,05% en recettes.

Dès lors, l'excédent global 2007 est de 2 878 545,67 €.

Le résultat de fonctionnement s'explique essentiellement ainsi :

a) Dépenses

- Contingent incendie	- 120 700 €
- Economies sur les fluides consommés	- 150 000 €
- Economies sur les intérêts de dette	- 66 000 €
- Rémunération du personnel	- 416 300 €
- Autres crédits non consommés (répartis en petites sommes sur toutes les lignes budgétaires)	- 303 425 €
- Virement (ne se réalise pas, au CA, en M14)	- 100 000 €
Soit un total de dépenses non réalisées de	1 156 425 €

b) Recettes

Par rapport aux prévisions budgétaires, le surcroît de recettes perçues s'élève à 1 690 000 €
Ceci s'explique essentiellement par :

▪ Des recettes fiscales directes (rôles) et indirectes (droits de mutation)	387 000
▪ Des dotations de l'Etat en hausse	93 000
▪ Des gains très importants liés aux swaps (qui s'ajoutent aux 86 000 € inscrits au BP 07)	782 600
▪ Des compléments sur le contrat enfance jeunesse et les prestations de la CAF	189 500
▪ Des recettes liées à la forte hausse de la fréquentation des services communaux	148 000*
▪ Des redevances d'occupation du domaine public	95 300
▪ Solde (+ et – sur les diverses lignes budgétaires)	- 5 400

Il faut souligner les performances réalisées, en 2007, en matière de gestion de la dette et, notamment relever une opération de swaps sur un prêt antérieur de 7 752 000 € qui garantit un taux à 0% jusqu'au 26 décembre 2020. Ce swap générera un gain d'intérêt de plus de 4 400 000 €, de 2007 à 2020, par rapport au prêt initial (taux fixe à 4,20%).

Concernant l'annuité 2007, les dépenses et recettes ont été les suivantes :

▪ Intérêts (dont ligne de trésorerie)	2 486 175 €
▪ Recettes de swapset gains de change	868 565 €
Soit un coût net en intérêt de	1 617 610 €
▪ Taux d'intérêt moyen	2,57%
▪ Capital remboursé	3 490 108 €
▪ Annuité nette	5 107 718 €

Le conseil municipal a été régulièrement informé, tout au long du mandat, sur la stratégie mise en place en matière de gestion active de la dette. Les résultats obtenus sont donc satisfaisants.

	<u>Annuité nette</u>	<u>Taux d'intérêt moyen</u>
2001	5 925 684 €	4,96
2002	4 385 566 €	5,02
2003	5 261 668 €	3,82
2004	5 018 145 €	3,16
2005	5 148 040 €	2,82
2006	5 031 564 €	3,04
2007	5 107 718 €	2,57

Il faut noter que ces résultats sont obtenus malgré des taux d'intérêts qui ont plus que doublé depuis la mi 2005.

Les éléments marquants de **la section d'investissement** sont les suivantes :

En recettes :

- Emprunt nouveau (dont 173 812 € d'emprunt à taux zéro de la CAF – RAR 2006)	9 472 560 €
- FCTVA	1 801 055 €
- TLE	371 462 €
- Cessions	1 153 191 €
- Dotations aux amortissements	1 112 680 €
- Subventions	12 087 000 € (dont RAR 3 491 650€)

En dépenses

Les programmes structurants ont été poursuivis et les dépenses réalisées + RAR ont été réparties ainsi :

- Pôle culturel (y compris RAR)	16 506 700 €
- Réalisation du 2 ^{ème} terrain de football en synthétique (les vestiaires seront réalisés en 2008)	816 340 €
- Poursuite du centre-ville	741 297 €
- Reversement de la subvention à la SEM 92 (REX) (dépenses et recettes)	425 369 €
- Etude établissement scolaire Jules Verne	73 386 €
- Etude pour le futur Gymnase Vinci	60 334 €

L'année 2007 a également été marquée par de grosses opérations :

- Aménagement complet de la rue Gustave Robin	553 313 €
- Réhabilitation de tous les LEO/ travaux + matériels et mobiliers	355 827 €
- Remplacement des matériels d'accès au parking de l'esplanade	86 970 €
- Acquisition foncière (Esplanade + Terrain Bérégovoy)	3 760 000 €

- Parking Mougard (dépenses et recettes d'ordre) 1 040 000 €

A cela s'ajoutent les dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine et d'achats de matériels et mobiliers : 3 797 370 €.

Enfin, le capital de la dette (voir ci-dessus) a représenté 3 490 108 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2007.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur MARTINERIE pour vos explications. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le compte administratif ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Oui, je vais parler principalement de la dette. Depuis 2002, date à laquelle la première renégociation de la dette nous a été présentée, nous avons une appréciation bien différente de la vôtre. Depuis 2002, vous répétez à l'envi que l'annuité de la dette reste à moins de 6 millions d'euros. Pour préciser mes propos, l'annuité correspond au remboursement que doit déboursier la ville chaque année. 6 millions d'euros, c'est environ 10 % du budget de la ville. Cela était prévisible au vu du graphique que vous nous aviez fourni le 27 juin 2002 (je l'ai à mes côtés pour que tout le monde l'ait en tête). En trait épais noir, chacun pouvait voir qu'effectivement les annuités restaient en dessous de 6 millions, cela était déjà dit en 2002. Mais ce qui n'était pas dit, c'était que cette renégociation alourdirait le volume total de la dette au fil des ans. Cela est tout à fait visible sur ce graphique. Sous le trait noir, la surface est bien plus grande que sous le trait gris (qui était le volume de la dette précédente). A l'époque, la dette représentait 45 millions d'euros. Cela l'augmentait de 6 millions supplémentaires et nous nous en inquiétons déjà.

Aujourd'hui, que pouvons-nous dire ? L'encours prévu pour cette dette en 2007 n'était plus de 45 millions d'euros mais de 63 millions d'euros (soit une augmentation de 38%). Ces chiffres correspondaient au prévisionnel. En fait, au vu du réalisé 2007, nous avons un encours de 69 millions d'euros. C'est-à-dire une augmentation de 51% en 5 ans. Le capital de la dette, lui aussi, passe en un an de 75 à 97 millions d'euros (soit une hausse de 30%), alors que vous présentez à votre avantage une baisse de l'annuité de 5,9 à 5,1 millions d'euros (soit une diminution de 15 % en 6 ans). Au regard de ces chiffres, cela représente bien la gestion calamiteuse de cette dette. A plus forte raison, par rapport au prévisionnel 2008, l'annuité revient à 5,9 millions d'euros (qui est celle de 2001), annulant ainsi la diminution dont vous vous honorez. De plus, nous nous permettons de vous rappeler que nous nous avons déjà mis en garde lors d'un précédent budget. Vous pouviez encore faire illusion sur cette gestion calamiteuse en ne parlant que de l'annuité qui reste effectivement contenue. Mais il n'en reste pas moins que le maintien de l'annuité à un niveau constant n'est que la conséquence d'une conjoncture économique plus générale de baisse des taux depuis 2001.

Qu'en sera-t-il des conséquences de cette gestion dans les années à venir s'il y a une hausse de taux ? Car devant les incertitudes financières qui secouent aujourd'hui le monde, nous pouvons considérer qu'alourdir de plus de moitié la dette en cinq ans est un handicap majeur pour notre ville. Et cela nous ne sommes pas les seuls à le penser. Vous aimez souvent citer la presse. Permettez-moi de faire la même chose et de prendre comme référence un journal économique « *Challenges* », dont la réputation économique n'est plus à faire. Dans le numéro de ce mois-ci,

« *Challenges* », qui est sérieux et qui ne présente pas des thèses subversives (terme dont vous pourriez nous qualifier), fait une enquête sur les finances des villes de France. Quatre critères sont pris en compte :

- La maîtrise de la fiscalité ;
- Les services de la dette (c'est-à-dire les montants du remboursement de la dette) ;
- La solvabilité (c'est-à-dire l'encours de la dette) ;
- La sincérité budgétaire et la marge de manœuvre.

Sur les villes des Hauts-de-Seine, nous voyons que Châtenay-Malabry (je peux vous laisser regarder tranquillement le dossier) est la ville la plus mal notée du département. Devant ce constat, qui est le même que nous avons fait il y a de nombreuses années, nous parlons de gestion catastrophique de cette dette, comme nous parlons aussi de gestion catastrophique des équipements publics (comme le marché de l'Esplanade ou le parking Mougard). Je rappelle aussi la gestion catastrophique des dépenses publiques quand le pôle culturel a été mis en place en augmentant de 40% les dépenses prévues. Pour toutes ces raisons, nous disons que cette gestion catastrophique de notre ville a assez duré.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Madame COLOMER, je vais vous répondre. Concernant le capital dû, vous l'avez indiqué et je reprends et confirme vos chiffres, nous sommes passés de 45,5 à 69 millions d'euros, ce qui fait effectivement une hausse de 23 millions d'euros en 7 ans. Je ne peux pas vous donner la liste exhaustive des équipements publics financés par ces 23 millions d'euros. Je vais, néanmoins, en citer quelques uns. Je vous présente les chiffres en coût net pour la ville donc hors subvention :

- la médiathèque pour 2,5 millions d'euros ;
- l'école Suzanne Buisson dans le quartier de la Cité Jardins pour 4 millions d'euros ;
- l'école maternelle des Mouillebœufs pour 2,8 millions d'euros et l'école élémentaire des Mouillebœufs pour 2 millions d'euros ;
- le Pôle Culturel pour 4,8 millions d'euros ;
- la rénovation du château de l'école Jean-Jaurès pour 300 000 euros ;
- l'Espace Omnisports Pierre-Bérégovoy pour 3,6 millions d'euros ;
- la crèche du Petit Poucet construite pour 500 000 euros ;
- la Mairie Annexe de Malabry et la halte-garderie pour 335 000 euros ;
- l'éclairage public pour 214 000 euros ;
- l'achat du terrain de l'Esplanade pour 660 000 euros.

Soit un montant total de 22 300 000 euros.

Cela correspond effectivement, à 600 000 euros près, au montant que vous avez indiqué. Il me semble que tout cela était nécessaire. Les Châtenaisiens peuvent le voir, nous devons construire ou rénover ces écoles, créer la médiathèque, construire les crèches qui font encore cruellement défaut. Nous continuerons à accroître le nombre de places en crèches car je crois qu'il y a un besoin important en la matière. Je pense également qu'il y avait besoin d'écoles dignes pour que nos enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions et qu'il y avait besoin d'agir en matière culturelle. Si ces équipements avaient été construits sous les précédentes municipalités de

gauche, s'ils avaient été neufs, lorsque nous sommes arrivés, peut-être n'aurions nous pas eu besoin d'emprunter ces 23 millions d'euros.

Mais comme vous le savez probablement Madame COLOMER, une ville c'est comme une famille : ce qui compte ce n'est pas la dette ou la durée de la dette, c'est la possibilité de pouvoir rembourser. Vous pouvez avoir une dette très faible, mais si vous n'avez pas les moyens de la rembourser vous pouvez être en grande difficulté. Comme vous l'avez également indiqué, nous sommes passés d'une annuité de 5,925 millions d'euros en 2001 à 5 millions d'euros depuis 2 ou 3ans, soit 1 million de moins par an. Vous nous dites que cela est dû, en partie, à la baisse des taux et que cela est conjoncturel. Or, cela est dû à notre gestion active de la dette, et non pas seulement au fait de la baisse des taux. Pour la simple et bonne raison que les taux moyens d'intérêts sont de l'ordre de 4 à 4,5 % et que le taux d'intérêt moyen des emprunts de la ville est de 2,57 %. C'est donc bien par une gestion active que nous avons des taux aussi faibles. D'ailleurs, en 2001, le capital représentait 3,6 millions d'euros de remboursement ; en 2008, il s'élève à 3,4 millions d'euros.

Concernant les intérêts, nous passons de 2,2 à 1,6 millions d'euros. M. MARTINERIE vous l'a précisé dans son rapport : nous avons obtenu, un prêt de 8 millions d'euros à taux zéro garanti jusqu'en 2020. Et je vous rassure, nous venons de le signer aujourd'hui en salle des marchés. Nous avons également un autre prêt de 8 millions d'euros. Pour celui-ci, excusez-nous, nous n'avons pas réussi à obtenir la garantie à taux 0 % jusqu'en 2021, mais nous avons obtenu un taux d'intérêt à 1 % jusqu'en 2021. Donc voyez-vous, Madame, sur ces 69 millions d'euros nous avons garanti déjà 16 millions d'euros jusqu'en 2021, avec un taux moyen garanti de 0,5 % jusqu'à cette date.

Qu'il y ait des augmentations ou non des taux sur les marchés financiers, cela n'impactera pas ces 16 millions puisque ces emprunts sont garantis jusqu'aux dates que je vous ai indiquées. Concernant les villes, puisque vous voulez faire des comparaisons, vous pouvez relire le document ou vous en procurer d'autres auprès de la DGCL, toutes les collectivités ont augmenté en moyenne le capital dû, pendant ce dernier mandat, de l'ordre de 25%. Ceci étant, la situation n'est peut-être pas la même pour celles qui n'ont pas augmenté leur dette car elles avaient déjà des équipements en bon état ou si elles ont fait le choix de ne pas investir pendant ce mandat. Vous auriez pu également citer, s'il y a toutes les villes des Hauts-de-Seine dans l'article, Puteaux et Courbevoie qui ont, elles, un taux d'endettement de zéro. Mais ce n'est pas bien difficile lorsque l'on a La Défense sur son territoire. La situation des villes est très variable, il faut tout prendre en compte : la sociologie, les réserves foncières, le tissu économique existant. En tout cas, nous gérons bien cette dette et les Châtenaisiens peuvent se rendre compte qu'elle a une réelle utilité. Ne serait-ce que par tous les équipements que je viens de vous citer qui ont été financés par cette dette.

Monsieur MARTINERIE va se charger de mettre aux voix puisque je dois sortir pour ce vote.

Conformément à la législation en vigueur Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous avons à voter ce compte administratif, chapitre par chapitre.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2007
PRESENTATION PAR CHAPITRE**

CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		2 376 121,42	29	9	
011	Charges à caractère général	7 974 678,12		29	9	
012	Charges de personnel	22 324 908,98		29	9	
013	Atténuation de charges		243 402,01	29	9	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 335 343,73	69 472,23	29	9	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement					
65	Autres charges de gestion courante	3 575 690,16		29	9	
66	Charges financières	2 478 532,21		29	9	
67	Charges exceptionnelles	79 881,97		29	9	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 982 175,66	29	9	
73	Impôts et taxes		19 885 093,98	29	9	
74	Dotations et participations		13 610 287,28	29	9	
75	Autres produits de gestion courante		215 080,71	29	9	
76	Produits financiers		868 564,68	29	9	
77	Produits exceptionnels		1 369 316,93	29	9	
78	Reprise de provisions					
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 769 035,17	41 619 514,90	29	9	
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		4 967 286,17	29	9	
010	Stocks					
020	Dépenses imprévues					
021	Virement de la section de fonctionnement					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 285 953,92	6 551 825,42	29	9	
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserves	219,59	2 172 516,75	29	9	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
13	Subventions d'investissement	-	8 595 350,11	29	9	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 840 107,54	13 822 560,00	29	9	
18	Compte de liaison - Affectations					
20	Immobilisations incorporelles	253 475,35		29	9	
204	Subventions d'équipement versées	425 369,00	425 369,00	29	9	
21	Immobilisations corporelles	7 278 164,48		29	9	
22	Immobilisations en concessions ou à disposition					
23	Immobilisations en cours	12 814 212,81		29	9	
26	Participations, créances sur participations					
27	Autres immo. financières					
45	Opération pour compte de tiers		141 708,24	29	9	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	32 897 502,69	36 676 615,69	29	9	
	TOTAL CUMULE	71 666 537,86	78 296 130,59	29	9	

**ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ
LES ÉLUS DE L'OPPOSITION ONT VOTÉ CONTRE**

Retour de Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Bien. Je vous remercie de ce vote et de votre confiance pour ce Compte Administratif. Nous passons au rapport suivant toujours avec M. MARTINERIE pour, cette fois-ci, le budget primitif de l'exercice 2008.

FINANCES

Budget primitif – Exercice 2008

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

I. La section de fonctionnement

Le vote du budget primitif intervient, cette année, un mois plus tôt que d'habitude, ce qui ne permet pas de disposer à temps des notifications de recettes provenant de l'Etat (DGF, FSRIF, état fiscal 1259, DSUCS...). Le document présenté ce soir s'appuie donc sur des estimations prudentes et minimales. Des correctifs seront opérés, en délibération modificative, si besoin.

Ceci ne présente guère de difficulté. En effet, le Conseil Municipal est, chaque année, invité à voter des taux (et non des produits) pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Ce faisant, les taux votés seront appliqués aux bases notifiés par l'Etat pour constituer ce que l'on appelle un « produit attendu » (voir rapport sur le vote des taux).

Comme annoncé, lors du débat d'orientation budgétaire, les taux 2008 resteront inchangés, à savoir :

- Taxe d'habitation 14,50
- Foncier bâti 17,02
- Foncier non bâti 57,25

L'évolution des recettes fiscales, sur les deux derniers exercices, a été la suivante (en M€)

	Etat 1259 (BP)	Recettes supplémentaires	Total perçu (CA)
2006	14,228	0,189	14,417
	+2,74%		+3,4%
2007	14,622	0,290	14,912

Le budget primitif 2008 intègre une prévision des recettes de **15,590 M€** s'appuyant sur les états fiscaux reçus fin 2007.

Deux éléments sont à prendre en compte pour expliquer ce chiffre :

- Evolution législative des bases : + 1,6%
- Bases de taxe foncière revenant à imposition après une période d'exonération : 2,870 M€
(soit 0,490 M€ de recettes)

Cette somme, intégrée aux bases fiscales, est supprimée des recettes perçues de l'Etat au titre des compensations (0,669 M€ en 2007 ; 0,268 M€ en 2008).

En ce qui concerne les autres recettes non encore notifiées, les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

	<u>CA 2007</u>	<u>BP 2008</u>	<u>Ecart</u>
DGF (Dotation Globale de fonctionnement)	7,424	7,476	+ 0,71%
FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région IDF)	1,191	1,225	+ 3,36%
FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)	0,511	0,500	/
DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale)	1,155	1,280	+10,39%

La forte hausse de la dotation de solidarité urbaine, en 2008, était prévue dans la loi Borloo n° 2003-710 du 1^{er} août 2003.

Les autres recettes externes significatives sont :

	<u>CA 2007</u>	<u>BP 2008</u>
Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.		
+ DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)	3,284	2,065 (impact des transferts)
Droits de mutation	1,090	1,000
Taxe sur l'électricité	0,392	0,362
Recettes de swaps	0,868	0,307

Pour ces dernières recettes, les sommes inscrites au BP 2008 correspondent à des sommes certaines (l'explication a été donnée dans le rapport sur le CA 2007). Les autres produits financiers, fluctuants par nature, seront constatés au CA 2008.

Il faut noter, dès à présent, que cette somme de 0,300 M€ a été **entièrement** affectée à l'autofinancement, afin d'alimenter le virement à l'investissement et – ainsi – réduire l'emprunt nécessaire cette année. Ainsi, les recettes liées à la gestion de la dette sont utilisées pour la gestion de la dette.

Néanmoins, **l'autofinancement 2008** n'est pas limité aux 0,307 M€ ci-dessus. En effet, les flux vers l'investissement sont les suivants :

	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Ecritures CRC	0,416	/
Amortissement	0,700	0,810
Virement	0,100	0,537
TOTAL	1,216	1,347

L'année 2007 a été la dernière pour les écritures de régularisation demandées par la Chambre Régionale des Comptes (2003-2007). Ceci a donc une incidence sur les possibilités de virement qui passent de 70 000 € en 2007 à 537 000 € en 2008.

Soulignons, enfin, que les 0,307 M€ de recettes de swaps, que nous venons d'évoquer, expliquent l'écart entre l'équilibre estimé lors du débat d'orientation budgétaire (38,400 M€) et l'équilibre final du budget primitif (38,704 M€).

Sur la base de ces éléments, la section de fonctionnement s'équilibre avec les recettes suivantes

	<u>BP 2007</u>	<u>BP 2008</u>
Recettes réelles	36,749	35,854
Excédent n-1	2,376	2,850
TOTAL	39,125	38,704

Rappelons que **les transferts de compétences** (conservatoire de musique et de danse ; contingent incendie) réduisent fortement l'attribution de compensation versée par les Hauts de Bièvres, d'où la diminution des recettes prévues (-1,09%).

Les **dépenses réelles** de fonctionnement se présentent ainsi :

	<u>BP 2007</u>	<u>BP 2008</u>	<u>Ecart</u>
Charges à caractère général (011)	8,202	8,565	+ 4,42 %
Personnel (012)	23,400	22,596	- 3,43 %
Autres charges (65)	3,720	3,393	- 8,79 %

Charges financières	2,500	2,750	+ 10 %
Charges exceptionnelles	0,087	0,053	NS
Total dépenses réelles	37,909	37,357	- 1,46 %

Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire, ainsi que l'analyse du compte administratif 2007 ont souligné **les conséquences des transferts** du contingent incendie (- 0,520 M€ en année pleine) et du conservatoire de musique et de danse (- 1,300 M€ en année pleine, essentiellement en dépenses du personnel).

Concernant **les charges de personnel**, l'évolution de la dépense prévisionnelle, par rapport au réalisé 2007, hors professeurs de musique, est de + 2,4% de BP à BP (et de + 4,0% de CA 07 à BP 08).

Les frais financiers tiennent compte des emprunts contractés en 2007, ce qui ne présage pas de la dépense nette finale (recettes de swaps à déduire).

Le rapport de présentation du budget primitif est toujours l'occasion de faire un éclairage sur un ou plusieurs aspects de la politique municipale mise en œuvre. Cette année, le fil conducteur sera, encore plus que les années précédentes, le développement durable. Les quelques éléments ci-dessous en sont une illustration parmi d'autres.

Lors de la séance du 20 décembre, le conseil municipal a autorisé le lancement des démarches opérationnelles en vue de la construction **d'un nouveau centre socio-culturel dans la cité jardin**. Ce thème a, à nouveau, été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, le 24 janvier dernier, en même temps qu'un exposé très argumenté sur la démarche municipale devant mener à l'adoption **d'un agenda 21**. Cet exposé a démontré les concordances de méthodes entre la « Politique de la Ville » et le « développement durable » car, au delà des actions, c'est la démarche et sa cohérence d'ensemble qu'il faut souligner.

Le contrat urbain de cohésion sociale a –quant à lui – été adopté lors de la séance du 18 décembre 2006 et, enfin **un protocole d'action sociale** définissant les missions et les modalités du travail en commun entre les services sociaux départementaux et communaux a été entériné le 20 décembre 2007.

Toutes ces « briques » forment un ensemble cohérent et démontrent que **la politique sociale est au cœur de la politique de la Municipalité**. En effet, l'addition de simples « dispositifs » n'aurait pas de sens car, ce qui compte, c'est la transversalité et la complémentarité de l'ensemble, au service des châtenaisiens, seul objectif.

Nous pouvons illustrer la démarche générale employée par la commune en faisant un rappel des **outils et des résultats de la réussite éducative**.

Mis en place en 2005 à l'initiative de l'Etat – et dans le prolongement d'actions déjà enclenchées dans le cadre du contrat de ville – ce programme s'appuie sur des **instances de gestion des crédits** (la caisse des écoles), **d'évaluation** (le conseil consultatif) et **de pilotage**. Sur le terrain, **des équipes pluridisciplinaires** assurent le suivi des enfants, ainsi qu'une veille éducative dont

le rôle est de coller le plus possible aux besoins des enfants de 2 à 16 ans – et de leur famille – habitant en ZUS ou scolarisés dans un établissement du réseau de réussite scolaire.

Depuis juillet 2005, 463 enfants ont pu bénéficier d'une ou de plusieurs actions de la réussite éducative. En 2007, les actions ont concerné 305 enfants et leur famille.

Les crédits d'Etat ont suivi cette évolution favorable

2005 : 150 000 €
2006 : 225 000 €
2007 : 270 000 €
2008 : 276 000 €

L'implication de la commune, et l'engagement politique fort de la municipalité dans l'ensemble des actions de « Politique de la Ville » sont une constante, de même que la transversalité et le dialogue entre les partenaires (ville, IDSU, centre social, Education nationale, Mission Ville, CAF, Conseil Général, Région, Associations ...). C'est ce qui fait l'efficacité de l'ensemble.

En subventions directes (hors reversements) la ville mobilise des moyens conséquents :

<u>IDSU</u>	535 000 € en 2008 (contre 490 000 € en 2007) Soit 36% des produits attendus, hors réussite éducative La subvention totale versée est de 840 000 €
<u>Centre social Lamartine</u>	418 200 € en 2008 (contre 400 000 € en 2007) Soit 74,3% des produits escomptés
<u>REX</u>	352 243 € (contre 329 400 € en 2007)
<u>Maison de la Justice et du Droit</u> (CIDF, ADAVIP)	27 000 €
<u>Subvention diverses</u> (GERMAE, La Parentèle, Dinamic....)	9 300 €

La seule addition de ces sommes reversées pour des actions concrètes, en prise sur le terrain, **dépasse la dotation de solidarité urbaine perçue** (1,155 M€ en 2007). Ceci démontre, une fois de plus que la municipalité n'entend pas « noyer » les crédits obtenus auprès des partenaires « Politique de la Ville » dans les crédits du budget général. Ainsi, la lisibilité est plus forte et cela facilite l'évaluation et le contrôle.

Néanmoins, l'implication de la commune dépasse largement les seules subventions aux organismes cités ci-dessus. Ainsi, il ne faut pas oublier les subventions au **CCAS** (600 000 € en 2008, contre 546 000 € en 2007, soit + 10%), à la **Caisse des écoles** (185 000 € comme en 2007), à l'**ASVCM** (243 000 € en 2008, contre 224 065 € en 2007, soit + 8,45%) ou à l'**office municipal des sports** (16 500 €).

De même, et ceci a été souligné par l'Etat dans le diagnostic élaboré en vue de la signature de l'actuel CUCS, **l'action des services communaux** (social, scolaire, sports, culture, animation...)

participe d'un ensemble efficace, tourné vers les besoins de la population. L'Etat a acté cette méthode et a accepté notre volonté de considérer nos interventions comme un tout.

C'est dans cet esprit que les équipes pluridisciplinaires de la ville, de l'IDSU et du Centre Social vont travailler, dans les mois à venir, en concertation avec les usagers et la CAF sur **les contours d'un nouveau projet pour le futur centre socio-culturel.**

En effet, l'agrément actuel prend fin en juin 2008. Une prolongation (déjà actée sur le principe par la CAF) permettra de poursuivre les activités actuelles tout en élaborant un projet « revisité » du fait des possibilités beaucoup plus larges offertes par un équipement qui sera trois fois plus grand que l'actuel.

Le site d'implantation du futur centre étant sur une emprise différente de celle du centre actuel, les activités ne seront pas perturbées durant la période des travaux.

II. La section d'investissement

La section s'élève à 26,430 M€ en recettes comprenant :

- Les reports 2007 :	4,327
- Le résultat de clôture du CA 2007	3,779
- L'autofinancement	1,347
- Le FCTVA	1,397
- Les produits de cessions	1,200
- La TLE	0,272
- La dotation « amendes de police »	0,037
- Les remboursements d'avances (pôle culturel)	0,900
- Diverses subventions	1,139
- CLTR (dépenses et recettes)	4,250

En fonction des dépenses d'entretien du patrimoine adoptées ce soir, des dossiers spécifiques de demandes de subventions, notamment au Conseil Général, seront transmises. Les recettes afférentes ne pouvant être inscrites avant notification, celles-ci viendront alimenter une délibération modificative.

L'emprunt 2008 est inscrit à hauteur de 7,782 M€ (contre 9,299M€ au BP 2007).

Lors du débat d'orientation budgétaire, une présentation des opérations structurantes a été faite. C'est ainsi qu'ont été évoquées les dépenses permettant de **poursuivre les grandes opérations en cours** (pôle culturel, vestiaire des bruyères, centre ville).

Ces opérations, à caractère pluriannuel, seront complétées en 2008, par le lancement **des études** menant à l'élaboration de DCE et le lancement de concours d'architecte pour :

- Le groupe scolaire Jules Verne,
- Le nouveau centre socio-culturel de la cité jardin,
- Le nouveau gymnase Vinci,
- Les réfections de voiries et l'éclairage public.

Par ailleurs, le patrimoine communal sera étendu d'ici fin 2008, ou courant 2009, par l'aménagement d'un dépôt de voirie et par la réserve pour extension du cimetière. Les négociations sont en cours avec les propriétaires actuels.

L'entretien du patrimoine sera privilégié. Nous présentons ci-dessous les opérations les plus significatives en termes budgétaires :

Secteur scolaire :

Ecole Pierre-Brossolette : 285 000 €

- Rénovation des vitrages des classes côté cour et modification du mode de fonctionnement des stores ;
- Changement du mobilier du réfectoire + insonorisation ;
- Rénovation ou réfection des portes et clôtures ;
- Réaménagement du jeu de billes ;
- Reprise de l'alarme incendie + désenfumage ;

Ecole Thomas-Masaryk : 257 000 €

- Acoustique de la salle d'activités ;
- Changement du système d'ouverture des baies vitrées ;
- Aménagement de l'espace d'entrée ;
- Remise en état des enduits + peinture (4 classes) ;
- Carrelage dans un sanitaire ;
- Réfection du réfectoire et de la cuisine (sol),
- Remplacement des jeux à ressort ;
- Changement du mobilier du réfectoire + insonorisation ;
- Rénovation de l'alarme incendie ;
- Pose d'une ligne de vie sur toiture ;

Ecole Léonard de Vinci : 90 000 €

- Installation de sonneries (cour et salle des maîtres) ;
- Panneaux d'affichage ;
- Modification du système d'aération dans les chambres froides (cuisines) ;
- Reprise des peintures ;
- Reprise de l'installation de désenfumage et d'alarme ;

Ecole Jules-Verne : 78 000 €

- Frais de concours et sondages ; (les dépenses liées au diagnostic sont des RAR 2007)
- Panneaux d'affichage ;
- Changement de portes d'accès au bâtiment ;
- Réfection des murs en pavés de verre ;
- Extracteur d'air chaud sous la verrière ;
- Réfection des peintures des salles d'activités.

Ecole Jean - Jaurès : 45 000 €

- Réfection des clôtures de la cour
- Système d'aération de la chambre froide

Ecole Pierre Mendès France : 50 000 €

- Remplacement de vitrages en partie basse ;
- Réfection des portes de sortie de secours ;
(côté logement)
- Clôture entre l'école et le gymnase ;
- Protection de la charpente du préau ;

Ces sommes seront complétées par une provision de 100 000 € pour des réfections de toitures terrasses.

De même, les enseignants disposent d'une provision annuelle pour achats de matériels et petits mobiliers, à hauteur de 28 000 €.

Ceci représente **un total d'environ 950 000 € pour le secteur scolaire, péri scolaire et restauration** (hors restes à réaliser).

Secteur sportif

Un crédit de 305 000 € est inscrit pour **les travaux d'entretien**, et 20 000 € pour **les matériels** nécessaires pour l'entretien des espaces extérieurs, auxquels s'ajoutent les 25 000 € d'études pour **le gymnase Vinci** (dossier de concours d'architecte, sondages et études), et les presque 2 M€ pour **les vestiaires des Bruyères**.

Secteur petite enfance

230 000 € sont consacrés aux équipements de ce secteur, dont 75 000 € pour la crèche des Coccinelles (mise en peinture, pose de carrelage dans la réserve de la cuisine et aménagement du jardin). La crèche Magdeleine Rendu (87 000 €) sera également remise en peintures et le jardin sera aménagé.

Les peintures du multi accueil des Petits Loups seront reprises et le chemin d'accès entre la rue et l'entrée des Ecureuils sera complètement repris.

Secteur voirie

Nous disposerons prochainement d'un diagnostic de notre voirie et de notre éclairage public. En effet, il est nécessaire de disposer d'un outil de pilotage, afin de programmer les travaux à réaliser en fonction du degré de vétusté mais aussi, en concertation avec les services des Hauts-de-Bievre qui doivent programmer des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Un budget global de 1,5 M€ est prévu, incluant les provisions pour matériels et mobiliers urbains, ainsi que les travaux de marquages au sol (total de 220 000 €). Ces sommes sont complétées par les travaux de voirie prévues pour le centre ville (920 000 €).

Additionnés aux crédits de renouvellement de matériels et mobiliers pour les divers services, ainsi qu'aux travaux sur les bâtiments « administratifs et techniques » (CTM, Hôtel de Ville, dépôt voirie Lahuec...), ainsi qu'au remboursement du capital de la dette (3,4M€), le total des dépenses s'élève à 26,430 M€ (dont 8,078 M€ des restes à réaliser 2007 et 4,250 M€ de CLTR).

Avant de conclure, il est à noter que la ville et le Conseil Régional négocieront un nouveau contrat régional, pour les 5 ans à venir, à la fin de l'année 2008. En effet, le contrat en cours arrive à terme en octobre prochain.

De même, l'enveloppe que la Région affecte au CUCS – suite des crédits adossés précédemment au Contrat de Ville - vient de nous être notifiée (2,550 M€) pour les 7 années à venir.

Dans les deux cas, des échanges vont intervenir prochainement entre nos deux institutions afin de déterminer les opérations éligibles et leur phasage

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2008 qui lui est proposé.

Ainsi, donc, le rapport du budget est extrêmement détaillé : une dizaine de pages qui comportent l'ensemble des éléments du budget. J'en ai fait une présentation légèrement synthétisée de façon à faciliter la compréhension des participants à ce Conseil et de l'ensemble du public.

Tout d'abord, et c'est une tradition mais cela n'en reste pas moins sincère, je remercie l'ensemble du personnel de tous les services qui a réussi, avec nous, à monter ce budget dans des délais extrêmement brefs. Je crois qu'un travail très important a été fait.

Quels sont les principes de base de ce budget ? Ce budget nous le votons de façon anticipée, contrairement à l'habitude. Un certain nombre d'éléments ne sont pas connus aujourd'hui de façon officielle même s'ils sont, pour certains, déductibles des éléments que nous avons jusqu'à présent. Pour d'autres, ils ont été basés sur des estimations extrêmement prudentes. Ce budget 2008 a été construit tout d'abord en intégrant l'excédent 2007, celui que nous venons de voter. Nous le construisons, bien évidemment, avec le maintien des taux d'imposition des années précédentes, avec les dotations de l'Etat (prévues *a minima*) et avec les recettes fiscales que nous avons évaluées soigneusement et en étant extrêmement prudents.

Nous intégrons également dans ce budget l'évolution des flux financiers qui existent entre notre commune et notre communauté d'agglomération à la suite des derniers transferts intervenus au milieu de l'année 2007 (principalement l'incendie et le conservatoire, je vous le rappelle). Nous allons également faire augmenter l'autofinancement grâce, en partie, à la fin des fameuses régularisations d'écriture que nous avons passées il y a quelques années et à l'inscription de

recettes liées à la gestion de la dette (recettes qui ont été oubliées toute à l'heure par Mme COLOMER).

A propos des recettes fiscales, nous recevons chaque année à la mi-mars un état appelé « 12 59 », complété en fin d'année par un état qui récapitule ce qu'il s'est réellement passé. En 2007, la hausse des recettes était annoncée à 2,74 %. La hausse constatée est de 3,4 %. Pour 2008, nous nous sommes basés sur une recette de 15 590 000 euros, qui intègre notamment l'évolution législative des bases pour une valeur de 1,6 %, cette évolution a été votée par l'Assemblée Nationale.

Au niveau des recettes de fonctionnement, elles se décomposent de la façon suivante :

- la fiscalité pour 15 590 000 euros ;
- la dotation globale de fonctionnement 7 476 000 euros (c'est là un bon exemple, ce chiffre nous l'avions anticipé et il est aujourd'hui disponible sur internet à 7 475 900 euros) ;
- les dotations de péréquation pour un peu plus de 3 millions d'euros ;
- le produit des services pour 2 975 000 euros ;
- la reprise de l'excédent pour 2 850 000 euros.

Nous avons ensuite un certain nombre de recettes moins importantes :

- diverses subventions pour 2 282 000 euros ;
- l'attribution de compensation et la dotation de solidarité pour 2 065 000 euros (c'est un transfert que nous avons avec la communauté d'agglomération) ;
- les droits de mutation que nous avons laissé à 1 million d'euro (c'est le montant qui figure sur le compte administratif) ;
- fiscalités indirectes pour 530 000 euros ;
- des compensations fiscales de l'Etat pour 374 000 euros.

Nous avons prévu cette année pour 307 000 euros de recette de swap et nous avons également des atténuations de charge pour 250 000 euros. Nous avons donc un total de recette pour 38 704 000 euros.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons construit un budget sincère et équilibré, à hauteur de 38 704 000 euros. Elles se décomposent de la façon suivante :

- des dépenses de personnel pour 22 596 000 euros ;
- des charges à caractère général pour 8 565 000 euros ;
- d'autres charges pour 3 400 000 euros ;
- des charges financières pour 2 750 000 euros ;
- des charges exceptionnelles pour 53 000 euros ;
- un autofinancement de 1 347 000 euros.

Parmi les points à noter, par contre, je commencerai par la diminution de 3,4 % des dépenses de personnel. Le chapitre 65 voit également une diminution de 8,8 %, liée au transfert du conservatoire de musique et du contingent incendie vers les Hauts-de-Bièvre. En contrepartie, bien évidemment, les attributions de compensations versées par cette même communauté diminuent de 1 219 000 euros. Mais ce montant nous le retrouvons chaque année

quelles que soient les évolutions des dépenses d'incendie ou des dépenses du conservatoire. Si l'on compare les budgets primitifs 2007 et 2008, nous constatons une baisse de 1,46 %, soit 552 000 euros. Si l'on compare le budget primitif par rapport au compte administratif que nous venons de voter, nous avons, par contre, une hausse de 923 000 euros.

Nous allons revenir sur un sujet qu'appelait l'intervention de Mme COLOMER : la dette. Nous avons inscrits 2 750 000 euros d'intérêts de dette, ce qui représente 7,36 % des dépenses (et non 10 comme elle l'indiquait). Mais nous avons également prévu dans ce budget, des recettes de swap pour 300 000 euros. Vous avez fait, Mme COLOMER, la même erreur que Mme GUTGLAS l'année dernière, qui, lors d'un très beau discours, nous expliquait que les intérêts augmentaient de 17 % alors que la charge des intérêts est passée de 1,7 à 1,6 millions d'euros sur l'exercice 2007. C'est la même erreur que vous avez fait Mme COLOMER en oubliant qu'en plus – ou en moins – il fallait intégrer les recettes de swap que nous avons pu partiellement inscrire cette année grâce, notamment, au taux zéro qui nous garantit un certain nombre de recettes.

Par ailleurs, nous avons mené un certain nombre de politiques dites transversales. Deux politiques importantes pour nous sont : la politique sociale (en rapport avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Protocole d'action avec le Conseil Général, la coordination gérontologique) et la préparation de l'Agenda 21 en parallèle de la mise en œuvre d'actions concrètes et diversifiées. Je soulignerai que nous avons adopté la Charte des maires pour l'environnement. Tous ces éléments forment les pièces d'un ensemble cohérent qui a modifié la gestion des dossiers traités. Nous avons une méthode basée sur un schéma répétitif : ce que nous appliquons, par exemple sur la réussite éducative, s'applique également à d'autres domaines. Nous commençons traditionnellement par une programmation à la suite d'un diagnostic que nous réalisons avec l'ensemble des parties prenantes (qu'il s'agisse de l'Etat, du département, des associations ou des services) et nous réalisons ensuite un certain nombre d'actions. Puis, nous observons le résultat et nous ajustons. Ainsi, le service rendu à la population s'adapte à l'évolution des besoins des habitants dans une recherche permanente de qualité du service.

L'exemple exposé dans notre présentation est celui de la réussite éducative. Ce dispositif, mis en place en 2005, a pour objectif de faire le suivi des enfants de 2 à 16 ans qui habitent en ZUS et qui ont des difficultés scolaires. Les outils sont à la fois le repérage des enfants et de leurs besoins (travail avec les familles) ; la caisse des écoles (gestion) ; le conseil consultatif (évaluation) et le comité de pilotage (décisions). Depuis 2005, nous avons pu suivre 463 enfants et leur famille. En 2007, 305 enfants ont été suivis dans ce cadre. La subvention versée par l'Etat est passée de 150 000 euros en 2005 à 276 000 euros en 2008 (c'est la somme que nous avons inscrite dans notre budget).

En matière de politique de la ville, nous constatons un décalage entre les montants que nous recevons de l'Etat, les différentes dotations, et les attributions de crédits que nous réalisons. En 2007, nous avons reçu 1 155 000 euros et nous recevrons un peu plus en 2008. Mais, à titre d'exemple, les dépenses en 2008, atteindront toutefois les 2 350 000 euros, c'est-à-dire un petit peu plus du double de ce que nous percevons ; ces sommes sont versées au CCAS, à l'IDSU, au Centre Social Lamartine, au Cinéma Le Rex, à l'ASVCM, à l'OMS et à la Caisse des écoles. C'est extrêmement important et cela montre bien l'engagement que nous avons dans ce domaine.

Nous allons passer maintenant à la section investissement qui est, cette année, équilibrée à 26 430 000 euros. Nous avons un certain nombre de recettes qui figurent dans cette section. Tout d'abord, un certain nombre d'écritures liées au Compte Administratif :

- les restes à réaliser et différents excédents pour 8 millions d'euros ;
- l'autofinancement (venant de la section de fonctionnement vue un peu plu haut) pour 1 347 000 euros ;
- le fonds de compensation de la TVA (l'argent que nous récupérons sur les travaux faits il y a 24 mois) pour 1 400 000 millions d'euros ;
- les cessions pour 1,2 millions d'euros ;
- les subventions et remboursements d'avances pour 2 millions d'euros ;
- diverses recettes « de poche » pour 300 000 euros ;
- l'emprunt nouveau pour 7,7 millions d'euros ;
- des écritures d'ordre liées à la dette pour 4 250 000 euros (crédit à long terme renouvelable outil de gestion que nous utilisons et qui apparait en recettes et en dépenses).

Parmi les dépenses d'investissement, nous allons trouver d'abord des grandes opérations en cours : la fin de la construction du pôle culturel, des crédits et des restes à réaliser de l'exercice 2007, la construction des vestiaires des Bruyères et le centre ville. Nous allons également trouver les grands projets que nous allons lancer en 2008 : dans certains cas il s'agit d'études, de programmation ou préparation de divers de DCE :

- la rénovation du groupe scolaire Jules Verne ;
- la construction du nouveau gymnase Léonard de Vinci ;
- la réalisation d'un nouveau centre socio-culturel dans la Cité Jardins ;
- un diagnostic de la voirie et de l'éclairage public (de façon à faire de bons choix en collaboration avec la communauté d'agglomération qui a en charge l'assainissement).

Je vous l'ai dit en Commission des Finances, mieux vaut d'abord faire l'assainissement puis la voirie plutôt que de faire la voirie puis la casser ensuite pour faire l'assainissement. Nous avons ensuite d'autres dépenses d'investissement, comme l'entretien du patrimoine pour, cette année, un peu plus de 3 millions d'euros.

De nombreuses actions sont menées dans les écoles (et ce n'est pas uniquement pour faire plaisir à Mme KOUNOWSKI) puisque nous consacrons 950 000 euros aux différentes écoles de notre commune. Tous les bâtiments en bénéficieront, en plus des provisions que les enseignants utilisent et en plus des provisions pour les réfections de toitures sur l'ensemble des bâtis.

Par ailleurs 325 000 euros sont consacrés au sport, 230 000 euros sont consacrés à la petite enfance et 1,5 millions d'euros pour la voirie et l'éclairage public. A ces sommes, nous allons ajouter le remboursement de la dette, cette fois en capital de 3 400 000 euros et les écritures d'ordre (que je vous indiquais toute à l'heure) pour 4 250 000 euros (nous les avons vus en recettes, nous les retrouvons en dépenses).

En conclusion, nous avons un budget 2008 sain parce que les équilibres sont prudents et que nous avons veillé à ne pas surestimer nos recettes. Notre budget est dynamique, de nombreux projets sont en cours. Notre budget prépare l'avenir avec l'Agenda 21 communal et tout ceci dans le cadre d'une fiscalité maîtrisée et d'une annuité de la dette que nous continuons de stabiliser depuis 2003 à 5 100 000 euros environ. Voici, mes chers collègues, ce que contient le budget 2008.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci Monsieur MARTINERIE pour ces informations. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame CANET, ensuite Madame COLOMER.

Madame Michèle CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Je ne suis pas intervenue toute à l'heure sur le compte administratif car, finalement et cela est logique, il n'est que le reflet d'un budget que nous n'avons pas approuvé. Nous avons déjà dit à l'époque ce que nous avions à dire. Le Compte Administratif, la traduction du budget primitif, nous ne l'avons pas voté. Ce n'est évidemment pas sa présentation qui est en cause dans notre vote contre, mais ce qu'il a généré. Nous ne pouvions pas voter pour. Par ailleurs, vous vous en doutez bien, nous ne voterons pas le budget primitif 2008 également.

Dans votre rapport, vous commencez la présentation du budget primitif par une remarque qui résume la critique majeure que nous pouvons faire. Je cite : « le vote du budget primitif intervient, cette année, un mois plus tôt que d'habitude ce qui ne permet pas de disposer à temps des notifications de recette de l'Etat ». Alors pourquoi se précipiter à voter ce budget si vous n'avez pas ces données essentielles à l'équilibre de notre budget et qui viennent de l'Etat ? Vous indiquez par contre que la région a notifié l'enveloppe affectée au C.U.C.S. de 2,5 millions d'euros et son engagement sur 7 ans. Pourquoi se précipiter, alors que, je le rappelle, le budget doit être voté au plus tard le 31 mars ? Et pourquoi ce que fait la région, l'Etat ne le fait-il pas ?

Il y a, je pense, deux raisons à cette précipitation. D'abord, vous voulez passer ce budget avant les élections municipales ce qui vous permettra de communiquer à ce sujet. Je ne doute pas que le prochain journal municipal présentera de manière flatteuse ce budget en paraissant, comme par hasard, quelques jours avant le 9 mars. D'autre part peut-être vaut-il mieux évoquer de manière évasive les concours de l'Etat quelques jours avant ces élections alors que tout montre que la politique menée par le Gouvernement Fillon depuis 9 mois nous mène droit à un plan de rigueur après le 16 mars. Les collectivités territoriales en seront encore une fois les victimes puisque les dotations de l'Etat baissent régulièrement depuis des années. Ainsi la DGF entre 2003 et 2007 a augmenté d'à peine 4 % (moins de 1 % par an) et si on tient compte de l'inflation sur cette même période, cela revient donc à une baisse. Aujourd'hui, compte tenu de la reprise très forte de l'inflation et de l'absence de mesures gouvernementales, au-delà des effets d'annonce habituels, le résultat est catastrophique. Vos prévisions sur les recettes non notifiées correspondent à une augmentation de moins de 2 %, toujours très loin de l'inflation.

Je vais quand même revenir un peu sur l'endettement. Certes la politique que vous menez permet de limiter les effets liés à l'évolution des taux d'intérêt. Reste que l'endettement augmente beaucoup. Au Compte Administratif 2003, l'encours était de 48,7 millions d'euros. Au compte administratif 2007, nous sommes à plus de 69 millions d'euros, soit une hausse de 45 % en cinq ans. Nous pouvons faire le même constat sur l'encours de la dette par habitant (si on compare les comptes administratifs de 2003 à 2007, hausse de 41 %). Nous sommes loin des engagements de votre programme de 2001. Je vous cite Monsieur le Maire : vous souhaitiez désendetter la commune, vous disiez « *chaque année nous veillerons à ce que le montant des emprunts nouveaux reste inférieur au montant des annuités de remboursement de notre dette* ». Or, en 2003, l'annuité était de 5,2 millions d'euros, l'emprunt de 7,5. En 2006 l'annuité était de 5 millions d'euros et l'emprunt de 12,5. En 2007, l'annuité était de 5,1 millions d'euros et l'emprunt de 9 millions d'euros. L'emprunt est donc toujours supérieur à l'annuité de la dette. Dans le même temps, l'encours de la dette sur les recettes réelles se détériore et

l'autofinancement demeure faible, même très faible cette année. Nous sommes loin de l'autosatisfaction que vous manifestez en permanence dans ce domaine.

Pour ce qui est des actions proposées dans ce projet de budget, ce qui nous intéresse pour les années à venir, nous pouvons constater la confusion et le manque d'ambition.

Pour le fonctionnement, votre présentation commence par, je vous cite : « *cette année le fil conducteur sera le développement durable* ». Après cette belle affirmation suit une énumération dont on ne saisit pas vraiment le lien avec cette position de principe. On évoque le nouveau centre socioculturel, qui à ce stade relève plus de l'investissement que du fonctionnement, l'Agenda 21, là on retrouve le développement durable, la politique sociale, l'éducation, les subventions aux associations, etc. Alors je sais bien que le développement durable est une notion transversale avec 3 volets : social, économique et environnemental. Mais tout ceci est flou, imprécis, rempli d'informations non étayées qui ne constitue pas le projet politique que l'on est en droit d'attendre. Par ailleurs, je note l'absence de tout projet en matière culturelle et d'animation alors même que le pôle culturel va ouvrir. Ainsi se confirme ce que nous dénonçons depuis le début : le risque de voir son fonctionnement être déchargé sur la communauté d'agglomération, comme vous l'aviez fait avec la piscine vis-à-vis des Gêmeaux, sans réflexion sur les besoins spécifiques des Châtenaisiens, comme si ce lieu était étranger à notre ville. Je sais bien que cela relève de la compétence de la communauté d'agglomération, mais nous prenons le même chemin que celui vous aviez pris, c'est-à-dire que la politique culturelle de notre ville n'existera pas.

Alors pour nous faire gagner du temps, je sais que le conseil communautaire, qui se réunit demain, abordera cette question sous l'angle d'un contrat de maintenance. A cette occasion, dans le rapport de la communauté d'agglomération, vous y évoquez le rôle social, de trait d'union que vous souhaitez voir remplir à cet équipement. Mais à ce stade, ce ne sont que des déclarations d'intention.

Et puis permettez-moi de faire trois remarques. Certes, la gestion du pôle culturel sera assurée par la communauté d'agglomération, mais ne croyez-vous pas que la moindre des choses aurait été que la commission culturelle de la ville, les associations culturelles et le conseil municipal soient associés à l'élaboration du projet au moins pour la part municipale du pôle ? Mais peut-être n'y aura-t-il pas dans votre esprit de projet municipal. Cette absence de concertation rend déjà suspect les bonnes intentions énoncées dans le rapport de la communauté d'agglomération que je viens d'évoquer.

Ma seconde remarque, permettez-moi de vous le dire, tient aux curieuses similitudes dans les expressions utilisées dans ce rapport avec le projet culturel pour Châtenay-Malabry que nous avons publiés il y a maintenant plusieurs semaines. Auriez-vous été en mal d'idée et été voir ce que nous écrivions ? Quel sera le coût de fonctionnement artistique du pôle ? Sera-t-il assuré en totalité par la communauté d'agglomération ou en partie par la ville pour des actions culturelles locales ? D'ailleurs je renouvelle ma question : y aura-t-il -avec vous- des actions culturelles locales ?

La section d'investissement donne le même sentiment de remplissage. Elle n'énumère que des fins d'opérations ou des projets à moyen, voire à long terme. Beaucoup d'études, peu de propositions concrètes. Nous aurions aimé voir une vraie réflexion, par exemple sur les besoins nouveaux que crée l'arrivée d'une population nouvelle dans le centre ville ou sur l'avenue de la Division Leclerc en matière scolaire, crèche, etc. Vous en avez parlé d'ailleurs toute à l'heure

pour l'avenir d'une manière évasive, dans quelques années... Mais c'est en 2008 que ces nouveaux Châtenaisiens attendent des améliorations dans les quartiers où ils viennent d'arriver. Vous évoquez la poursuite des grandes opérations en cours. A propos du pôle culturel : quel est son coût réel ? L'information a été difficile tout au long de ces années. Concernant le vestiaire du terrain des Bruyères : « appel d'offre infructueux », avez-vous dit dans le débat d'orientations budgétaires. Dans la délibération que vous présentez sur ce sujet ce soir, vous rappelez que les offres présentées le 16 janvier dépassaient de 100 % l'estimation de la maîtrise d'œuvre, ces offres s'élevaient entre 2,2 et 2,4 millions d'euros ; l'estimation initiale était donc en toute logique de 1,1 millions d'euros. Aujourd'hui, vous nous proposez un marché à 2 millions d'euros, donc finalement supérieur à plus de 80 % par rapport à l'estimation initiale. Nous ne pouvons que nous étonner d'une telle différence -et ce n'est pas la première fois. Cette différence qui témoigne pour le moins d'un manque de clairvoyance, différence qui ne peut qu'inquiéter sur certaines opérations surtout quand l'on connaît - j'y reviens parce que cela a été spectaculaire - les dérapages du pôle culturel.

A propos du centre ville, nous n'avons aucune information. Nous étions en droit d'attendre des propositions dans ce domaine sur le devenir concret des trois bâtiments dont les activités vont être transférées dans le pôle culturel. Je parle de l'ancien conservatoire, de l'ancienne bibliothèque et du pavillon Colbert. Il n'y a que des études sur ce sujet. Nous sommes bien loin des promesses faites dans d'autres documents. Nous aurions aimé également avoir des informations sur l'avancement du projet d'implantation d'activité. Certes, il dépend du syndicat mixte, mais le conseil municipal pourrait intervenir. Combien de fois avons-nous demandé d'être associé et informé de ce qui est prévu ? Enfin, je constate l'évocation de beaucoup de projets au travers d'études. Des études à prévoir posent encore une fois la question de votre méthode. Où est la concertation avec les Châtenaisiens ? Presque tous les Châtenaisiens nous le disent : ce manque de concertation est énorme. Je dis bien concertation. C'est un mot que vous ne connaissez pas. Il s'agit du débat en amont de l'élaboration des projets pour savoir quels sont les réels besoins et les réelles attentes. Mais vous avez toujours confondu concertation et information.

Voilà les remarques que suscite la présentation du budget primitif. A l'évidence, il a plutôt été élaboré comme un exercice obligé pour être voté avant les municipales qu'avec le sérieux que nous sommes en droit d'attendre d'une municipalité. De plus, ce budget est destiné à être profondément infléchi dans les semaines qui viennent, nous n'en doutons pas, quel que soit l'avenir.

Enfin, Monsieur le Maire, afin de vous faire gagner du temps, car nous savons ce que vous nous répondez régulièrement depuis 13 ans. Vous pouvez nous épargner votre discours favori sur *l'héritage, le trou, la mauvaise gestion, les anciens élus, mon mari, etc.* : ce que vous nous dites à chaque fois. Cela fait 13 ans que vous dirigez cette ville, il est temps que vous assumiez vos responsabilités, il est temps que vous assumiez les conséquences de la politique que vous avez menée, il est temps que vous répondiez enfin à nos questions. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :
Madame COLOMER, vous avez la parole.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère Municipale :

Je ne confonds pas, Monsieur MARTINERIE, les annuités, qui sont les remboursements annuels de la dette, et le capital ou l'encours de la dette. J'ai bien noté que vous avez baissé de 15 % en 5 ans ces annuités, mais que, hélas, au budget prévisionnel 2008, nous revenons à la valeur de 2001. Il ne me semble pas que ce soit là un effort extrêmement important. En revanche, cet alourdissement de la dette est clair et net : 30 % en 2007, soit 22 millions d'euros. Cela veut dire d'après les propos de Monsieur SIFFREDI, et cela me surprend, que les 16 millions d'euros du pôle culturel n'ont été financés en 2007 que par l'augmentation de la dette. C'est un peu surprenant dans une ville où l'on peut s'attendre à un équilibre meilleur plutôt qu'un recours constant à la dette. Cette situation ne nous arrivera pas en 2008 si l'on considère le dernier exercice qui nous a été présenté. Je ne retiendrai que les investissements prévus en équipements collectifs.

Vous présentiez le programme d'investissements avec avantage il y a encore deux ans. C'était un axe fort selon vos dires. Pour notre part, nous considérons qu'avec un tiers des dépenses d'investissements consacrées aux équipements collectifs, nous nous situons juste dans la moyenne des autres villes de France. Aujourd'hui, ces dépenses d'investissement, dans les écoles en particulier, ne représentent plus que 3 à 4 % de l'investissement global de 2008. Car il ne s'agit en fait que d'études, comme la rénovation de l'école Jules Verne déjà promise lors du début de votre mandat, ou le centre social Lamartine, un projet encore si flou que nous n'en avons eu aucune présentation consolidée en conseil municipal. Ne serait-ce alors que des promesses inscrites au budget 2008 ? Promettre sans qu'aucun financement ne soit programmé, est-ce bien responsable ? Cela me rappelle fâcheusement les promesses de transport comme la Croix du Sud en 2001 ou le « Tram » en 2008 qui n'est financé dans aucun budget de la région, instance pourtant décisionnaire en matière de transport. Alors 2008 sera encore une année d'attente pour le Châtenaisiens ; attente sur les financements ou le recours à la dette, cela nous inquiète encore plus.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Le vote du budget, décision principale d'un conseil municipal et dernière séance du conseil municipal avant la fin du mandat, me donne l'occasion de faire un bilan de votre action municipale. Le manque de démocratie et le non respect des membres de l'opposition qui siègent à cette assemblée concernent mes premières remarques. L'exemple vient peut-être du langage du Président de la République : « racaille », « casse-toi », « pauvre con ». Je ne comprends pas l'emploi d'un tel langage. On ne respecte pas les citoyens. L'on donne un mauvais exemple de la politique. L'on ne demande pas la parole pour répondre à vos provocations, c'est la même altitude.

A propos des conséquences de vos choix municipaux, je dirai que la fermeture du centre de santé et la fermeture du marché, cela fait beaucoup pour un seul mandat. La santé et les activités d'échange sont essentielles pour la vie d'une commune. Il y a eu cependant la construction de plusieurs équipements comme la bibliothèque, les écoles ou le pôle culturel. Mais à quel prix ? Et quelle mauvaise gestion financière de ces dossiers ! Nous avons voté pour un équipement culturel, mais maintenant il est hors d'échelle par rapport à notre territoire. Son coût de 29 millions d'euros TTC est l'équivalent de la construction d'un hôpital. L'école des Mouillebœufs a, elle aussi, augmenté entre le départ et la fin des travaux : + 75 %. Concernant le

Paladin, il s'agit de la même mauvaise gestion. Nous sommes pour les transports, mais avec des voyageurs et pas à n'importe quel prix.

Pour finir, je viens à l'essentiel de votre mandat : l'urbanisme et l'environnement. Notre commune, grâce à la gestion des maires de gauche, a de nombreux espaces verts (pour la moitié de son territoire). Jean VONS a su le préserver et le développer comme la Coulée Verte. Vos projets ont réduit la qualité de ces espaces. Vous avez utilisé tous les moyens pour augmenter la constructibilité : révision du POS, ZAC. On peut offrir de nouveaux logements mais pas à n'importe quel prix et n'importe quelle condition.

La politique est un domaine vaste qui traite de nombreux sujets. Vos choix budgétaires ne sont pas les mêmes que les miens ; une gestion plus rigoureuse aurait une meilleure conséquence financière sur les citoyens de Châtenay.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Tout d'abord, Madame CANET. Lorsque vous nous dites que nous n'avons pas reçu les données de l'Etat et de ses services fiscaux, je peux vous dire que même lorsque nous votons plus tard, il peut arriver, certaines années, que nous n'ayons pas les bases fiscales ou l'ensemble des dotations d'Etat. Il faut alors anticiper. Vous l'avez dit vous-même, nous avons jusqu'au 31 mars pour voter le budget. J'apporterai simplement un justificatif par rapport à ce point. En année électorale, nous pouvons même demander au Préfet de déroger à cette règle et voter le Budget Primitif jusqu'au 15 avril. Pour autant, j'ai souhaité que nous le votions avant les élections. Pourquoi ? Si nous ne l'avons pas fait, vous auriez sûrement dit aux Châtenaisiens que nous ne prenions pas nos responsabilités et que nous allions augmenter fortement les taux d'imposition en 2008, une fois les élections passées. Là, les choses sont claires. Vous savez Madame, pour ma part, j'ai une entière confiance dans le suffrage universel. Nous verrons dans peu de temps quelle sera la nouvelle municipalité. Si nous gagnons, le budget aura déjà été voté. Si c'est une autre municipalité, il lui appartiendra de voter lors d'un futur Conseil Municipal une Décision Modificative à ce Budget Primitif pour amender ce budget prévisionnel. Il n'y a rien d'anti-démocratique à voter un budget avant des élections. Au contraire, je trouve qu'il est plus clair pour les citoyens de savoir avant les élections ce que va faire la majorité en place si elle est réélue.

Concernant la Région, vous avez commis une petite erreur car en réalité, elle a pas d'avance, mais un an de retard. Elle vient de nous notifier l'enveloppe du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Je vous rappelle que nous avons signé le C.U.C.S. il y a un an et ce, pour une durée de six ans. La Région n'a donc pas d'avance par rapport à l'Etat, elle a simplement un an de retard.

Concernant l'endettement, je ne vais pas y revenir : j'ai donné les éléments nécessaires lors du débat sur le compte administratif. Mais je voudrais simplement vous citer, Madame CANET, puisqu'il me semble qu'en séance du Conseil Général, vous êtes intervenue sur le budget en tant que Présidente du groupe socialiste pour dire à Monsieur Devedjian, Président du conseil général. Je vous cite : *« autant dire qu'en 2008, encore, vous comptez priver notre assemblée départementale du levier que constitue l'emprunt pour réaliser des investissements nouveaux et prendre des mesures justes et audacieuses pour améliorer la vie de nos concitoyens »*. Au conseil général, il faut emprunter pour faire des équipements. A Châtenay-Malabry, nous avons emprunté. J'ai donné à Madame COLOMER la liste qui recense l'ensemble des équipements publics financés par ces 23 millions d'euros. Mais je vous rassure, Madame CANET, votre

position au Conseil général se situe dans le droit fil de celle de Mme Ségolène Royal qui vient de retirer la délégation aux finances à son Vice-Président à la Région Poitou-Charentes car il voulait augmenter les impôts alors qu'elle considérait qu'il fallait accroître l'emprunt et non la fiscalité. Il est dommage qu'ici vous soyez d'un autre avis. Il est parfois difficile de vous suivre.

Concernant le développement durable, je ne vais pas y revenir non plus. Je vous renvoie simplement au compte rendu du Conseil Municipal que nous avons approuvé en début de séance. Madame L'HUILLIER nous a fait un rapport au dernier Conseil Municipal et suite à cela nous avons approuvé la Charte des maires pour l'environnement. Madame L'HUILLIER a passé un long moment, en commission puis en conseil municipal, pour vous expliquer tout cela. Je vous renvoie au compte rendu approuvé ce soir pour relire tout cela tranquillement. Il est vrai que vous étiez absente, malheureusement, lors de notre dernière séance.

Concernant le pôle culturel, vous nous dites que ce ne sont que des intentions sur la programmation et que vous ne savez pas très bien ce que nous allons y faire. Vous voulez débattre dans toutes les instances, mais c'est en commission que ce débat doit avoir lieu. Lors de la séance plénière du conseil municipal, nous prenons les décisions. Or, on m'a indiqué qu'en commission de la culture, il n'y avait aucun représentant des groupes de l'opposition. Il est très difficile de débattre s'il n'y a personne. Entre nous, nous avons eu ce débat effectivement. Rassurez-vous le pôle culturel va fonctionner et il y aura beaucoup d'activités destinées à tous les publics quelles que soient leurs origines sociales et leur âge.

Concernant le coût du pôle culturel, vous l'avez indiqué le total est de 29 millions d'euros (Madame GUTGLAS en a parlé également). Le coût net pour la ville sera de 4,8 millions d'euros. Je voudrais simplement, si vous le permettez, faire un comparatif avec ce qu'a coûté à la collectivité l'Espace Omnisports Pierre-Bérégovoy, ce gymnase situé sur l'avenue de la Division Leclerc. La construction a coûté 1 184 000 euros et l'achat du terrain 3,1 millions d'euros. Nous avons dû faire des travaux l'année dernière à hauteur de 500 000 euros parce que les travaux initiaux avaient été tellement bien fait à l'époque que le sol était gorgé d'eau... Si je ne me trompe pas, en faisant l'addition, nous arrivons à 4 784 000 euros. Madame, le Pôle Culturel coûtera à la ville, à 100 000 euros près, ce qu'a coûté votre espace omnisports Bérégovoy. Avec le Pôle culturel la ville va bénéficier d'un grand conservatoire et d'un grand théâtre, soit 2 équipements publics majeurs. Il n'y a pas, à mon avis, comparaison possible.

Concernant les vestiaires du terrain des Bruyères, effectivement, les entreprises ont aujourd'hui sérieusement augmenté leurs coûts. Vous l'avez rappelé, nous avons été obligés, la première fois, de déclarer l'appel d'offre infructueux puisqu'il n'y avait qu'une entreprise qui avait répondu et à un coût très élevé. Nous avons ensuite, comme le permettent les textes, négocié. 7 entreprises ont pris un dossier et, de mémoire, 4 ont répondu et 2, au final, ont proposé une offre. D'ailleurs je remercie Madame GUTGLAS, membre de cette commission, qui nous a demandé de solliciter une petite entreprise pensant qu'elle pouvait faire un bon prix. Nous ne l'avons pas retenue car, des deux entreprises finalistes, elle présentait le prix le plus élevé. Je ne sais pas si nous-mêmes nous ne savons pas prévoir, mais sachez qu'y compris des personnes assises à vos côtés, n'ont pas pu faire mieux que nous dans ce cas. Par ailleurs, il me semble nécessaire de faire des vestiaires car il y a de plus en plus de jeunes qui fréquentent les terrains de football depuis que nous avons réalisé des terrains synthétiques. Nous n'avons pas reculé pour mettre en œuvre ce projet.

Concernant les études relatives aux trois bâtiments publics qui vont être libérés dans le centre ville. Nous avons un certain nombre d'idée d'équipements, cependant il faut bien qu'il y ait des

études au préalable pour savoir quel équipement intégrera tel ou tel lieu. Je vous rappelle, nous en avons déjà discuté, qu'il est prévu que le Pavillon Colbert devienne la Maison des Arts, lieu d'expositions permanentes (peintures, dessins, sculptures) où les associations qui délivrent ce type de cours auront également une salle à disposition. Pour les deux autres lieux, nous avons beaucoup d'idées mais il faut qu'en même temps, nous regardions la faisabilité des projets. Nous profiterons des rénovations pour rendre accessibles l'ensemble de ces bâtiments aux handicapés (ce qui n'est pas le cas pour le moment). Il nous faut réfléchir aux équipements qui seraient le mieux adapté à tel type de bâtiment. Mais ne vous inquiétez pas, nous avons un certain nombre d'idées et il vous suffira de demander à vos amis qui assistent à nos réunions pour connaître le projet politique de mon équipe pour le mandat 2008-2014.

Vous dites que nous ne faisons pas de concertation mais seulement de l'information. Là encore, Madame, je vous renvoie à mon bilan. Je pense être proche des Châtenaisiens : je reçois tous les vendredis, j'organise des réunions de quartiers, je suis sur le terrain, je ne compte plus les réunions avec les riverains sur tel ou tel projet. Je n'attends pas les campagnes électorales pour être sur le terrain. Je suis là à plein temps, soirées et week-ends compris, au service des Châtenaisiens. Je n'ai qu'un credo : tenir ma parole, respecter mes engagements, mettre en œuvre le projet sur lequel nous avons été élus.

Vous nous dites, Madame COLOMER, que le groupe scolaire Jules Verne n'est toujours pas fait. Nous avons indiqué au début de notre mandat que nous aurions une grande action sur les équipements scolaires ; cela a été démontré. L'école Léonard de Vinci : totalement réhabilitée ; l'école Suzanne Buisson : elle a été reconstruite et c'est, de l'avis de tous, une très belle réussite ; idem pour l'école maternelle des Mouillebœufs qui a été totalement reconstruite ; l'école élémentaire des Mouillebœufs a été créée. Auparavant, les familles habitant le quartier étaient obligées de scolariser leur enfant à Sceaux, au Plessis-Robinson, voire à l'école Jules-Verne et utiliser des transports scolaires... En un mandat, même s'il a été plus long (7 ans), nous sommes intervenus sur pas moins de quatre écoles : cela me semble plus que satisfaisant. Combien de villes en ont fait autant ? Nous avons respecté les engagements que nous avons pris puisque nous avons indiqué que le groupe Jules Verne serait le dernier chantier. Les diagnostics seront prêts pour juin et à partir de là nous pourrons lancer les projets.

Concernant le projet de tramway et de métro, vous dites que j'en parlais en 2001. D'autres autour de cette table disent que j'avais pris des engagements en 1991. Je les en remercie : cela prouve que j'ai de la constance et que je ne cède jamais lorsque l'intérêt de Châtenay-Malabry est en jeu. En 1991, je n'étais pas Maire de cette ville, ni même Conseiller Général (j'ai été élu en 1992 et Maire en 1995). Mais il est vrai qu'en tant que simple Conseiller Municipal d'opposition, j'avais adhéré à l'époque à une association qui s'appelait, pour ceux qui ont de la mémoire, « Ensemble pour un métro », dont le président était le Maire de Châtillon, M. Jean-Pierre SCHOSTECK. Tous les Maires du sud du département y adhéraient sauf un, celui de Châtenay-Malabry (allez comprendre pourquoi...). L'objectif de cette association était de faire inscrire au SDRIF le projet Croix du Sud, ce qui avait été fait mais n'avait pas, à l'époque, il est vrai, été suivi de financement. Peut-être que l'Etat et la Région avaient d'autres projets en priorité. Je suis très heureux que ce projet ait pu enfin voir le jour. Une première branche de Croix du Sud est en cours de réalisation : le prolongement de la ligne de Châtillon qui ira vers Viroflay. La deuxième branche, la nôtre, part de la Croix de Berny jusqu'à l'hôpital Béclère avec une connexion au Trans-Val-de-Marne et au RER B d'un côté et de l'autre, le métro Châtillon pour aller vers Paris ou Viroflay. Je souhaite que la troisième et dernière tranche, qui permettra d'aller de l'hôpital Béclère jusqu'à Issy-les-Moulineaux, soit réalisée. Nous pourrons, là, parler d'un vrai maillage,

ce qui sera sans commune mesure par rapport à ce que voulaient certains, c'est à dire un simple prolongement du Trans-Val-de-Marne... Comprendront les gens concernés.

Madame GUTGLAS, vous dites que je manque d'esprit démocratique au sein de ce Conseil. Nous sommes un des seuls Conseils Municipaux de grandes villes en France où il n'y a pas de temps de parole imparti. Sur 39 élus, 2 élues socialistes sont présentes et vous avez pu vous exprimer toutes les deux ce soir. Je ne vous ai pas interrompues et je vous ai écoutées attentivement. S'il faut des temps de parole, comme dans certaines municipalités de gauche, pour être démocratique, eh bien je suis antidémocrate : je ne mets pas de temps de parole.

Par ailleurs, Madame GUTGLAS, vous avez dénoncé nos actions relatives à l'urbanisme et à la culture. Je voudrais simplement vous donner connaissance d'un courrier que j'ai récemment reçu :

« Monsieur le Maire, je ne partage pas les idées politiques de vos amis de l'UMP. Depuis la dernière élection présidentielle, je suis de plus en plus inquiet sur l'avenir de notre pays. Au niveau local, par contre, je considère que vous êtes un bon Maire pour Châtenay-Malabry. Vous gérez cette commune avec modération en vous attachant à pousser les dossiers pour le bien des Châtenaisiens. Sur plusieurs sujets, la culture et l'urbanisme par exemple, vous avez poursuivi sans les modifier fondamentalement les projets de vos prédécesseurs. Je souhaite donc que vous poursuiviez votre tâche, considérant que l'élection du Maire est essentiellement un problème local. Je vous laisse le soin de faire de ce courrier l'usage qui semblera bon à la seule condition qu'il ne soit pas tronqué. Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux ».

Ce courrier nous a été adressé par Marc DUCOURNEAU, ancien Adjoint au Maire PS délégué à l'urbanisme, à la politique de la ville et aux finances.

Applaudissements et réactions dans la salle.

Nous allons donc passer au vote.

CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		2 850 479,73	30	9	
011	Charges à caractère général	8 565 509,00		30	9	
012	Charges de personnel	22 596 100,00		30		
013	Atténuation de charges		250 000,00	30	9	
023	Virement à la section d'investissement	536 944,00		30	9	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000,00		30	9	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement				9	
65	Autres charges de gestion courante	3 392 916,77		30	9	
66	Charges financières	2 750 000,00		30	9	
67	Charges exceptionnelles	52 700,00		30	9	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 874 816,00	30	9	
73	Impôts et taxes		19 186 423,00	30	9	
74	Dotations et participations		13 138 181,00	30	9	
75	Autres produits de gestion courante		93 300,00	30	9	
76	Produits financiers		307 022,00	30	9	
77	Produits exceptionnels		3 948,04	30	9	
78	Reprise de provisions					
79	Transfert de charges					
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 704 169,77	38 704 169,77	30	9	

INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		3 779 113,00	30	9
010	Stocks				
020	Dépenses imprévues				
021	Virement de la section de fonctionnement		536 944,00	30	9
024	Produits de cessions d'immobilisations		1 200 000,00	30	9
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		810 000,00	30	9
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 668 934,06	30	9
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
13	Subventions d'investissement	31 164,00	4 667 350,74	30	9
138	Autres subventions non transférables		835 625,76	30	9
16	Emprunts et dettes assimilées	7 679 003,00	12 032 000,00	30	9
18	Compte de liaison - Affectations				
20	Immobilisations incorporelles	981 843,44		30	9
204	Subventions d'équipement versées	4 266,00		30	9
21	Immobilisations corporelles	7 620 643,91		30	9
22	Immobilisations en concessions ou à disposition				
23	Immobilisations en cours	10 113 047,21	900 000,00	30	9
26	Participations, créances sur participations				
27	Autres immo. financières				
45	Opérations pour compte de tiers				
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	26 429 967,56	26 429 967,56	30	9
	TOTAL BUDGET PRIMITIF	65 134 137,33	65 134 137,33	30	9

FINANCES

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe foncière sur les propriétés non - bâties pour l'exercice 2008.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier adjoint au Maire

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2008, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2008, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2007 :

Taxe d'habitation	14,50 %
Taxe foncière bâtie	17,02 %
Taxe foncière non bâtie	57,25 %

La recette fiscale, attendue pour l'exercice 2008, est de 15 590 555 €.

Je vous propose d'approuver ces taux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur MARTINERIE, y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Je ne dirai que quelques mots pour expliquer les raisons de notre vote sur ce rapport. Bien sûr, nous sommes satisfaits de voir que les taux n'augmentent pas, cela va sans dire. Nous restons cependant persuadés que la taxe d'habitation, qui est l'impôt le plus injuste, reste trop élevée dans notre ville. Je sais que vous alléguerez que la moyenne est de 17% et que nous sommes à 14,5%.

Néanmoins, les 17% représentent une moyenne nationale. Or, il convient de comparer avec les villes de la même strate. La moyenne dans le département est de 12%. De plus, si nous nous comparons aux villes du département de 20 000 à 40 000 habitants, le taux moyen est de 13%. Dans tous les cas, nos 14,5% se situent au-dessus. Nous pensons que cet aspect touche en priorité les personnes défavorisées : voilà pourquoi nous nous abstiendrons.

En outre, puisque nous parlons de l'impôt, j'aimerais ajouter un élément. Eu égard à vos propos sur le coût du pôle culturel, vous ne pouvez continuer à dire que la charge de la ville est de 4M€ seulement. Dans l'absolu, cela est vrai, j'en conviens. Néanmoins, il ne faut pas oublier que nous sommes aussi des habitants des Hauts-de-Seine et ce sont nos impôts locaux qui supportent aussi les 80% restants. Donc, l'ensemble de la charge que représente le pôle culturel est une charge pour les Châtenaisiens, et pas seulement les 4M€.

En outre, vous vous permettez des attaques personnelles sur ma mise en disponibilité. Dois-je m'excuser, Monsieur le maire, de travailler et de ne pas être, comme certains autres, une professionnelle de la politique ? Je ne pense pas.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère Municipale :

Depuis 2000, en tant qu'association « Citoyens Unis », puis en tant que Conseillers Municipaux, nous nous sommes dressés contre l'augmentation abusive des valeurs locatives d'un bon nombre de logements de la Butte Rouge. Chaque année à la même époque, nous vous rappelons la promesse que vous vous étiez engagé à tenir : celle de revoir, avec le service des impôts, cette sur-taxation des logements référencés par rapport à un immeuble près de Robinson, dont le standing était bien supérieur à ceux de la Butte.

En tant que Président de la commission des impôts locaux, vous le pouviez et vous en aviez le devoir. Depuis 2001, vous n'avez rien fait. Rien ne s'est produit, si ce n'est le rappel régulier à cette promesse non tenue et à une imposition trop lourde pour de nombreuses familles de la Butte.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais commencer par répondre à Madame COLOMER. En effet, les valeurs locatives ont été fixées par rapport à des locaux-référence en

1970, comme dans toutes les villes de France. La nôtre n'est donc pas un cas isolé. La Cité-Jardins avait été classée en catégorie 5 à l'époque. Depuis, cette dernière subit, à l'instar de toutes les valeurs locatives, une augmentation annuelle des bases décidée dans la Loi de Finances, de l'ordre de 1 à 1,5%. Une fois encore, la valeur locative a été fixée par les services fiscaux et par l'Etat en 1970. De nombreux gouvernements se sont succédés et ont tous dit qu'il fallait revoir le problème de la fiscalité locale. Or, depuis 1970, quels qu'aient été les gouvernements, y compris ceux de gauche, rien n'a été mis en place. Cette commune, entre 1970 et 1995, était dirigée par des personnes qui auraient pu demander la révision des valeurs locatives de la Cité-Jardins.

J'aimerais aussi revenir sur les propos de Madame CANET. Vous avez évoqué la moyenne nationale des villes de notre strate. Vous avez indiqué, à juste titre, que cette moyenne était de 17,12%, Châtenay-Malabry étant à 14,5%. Ensuite, si je peux me permettre, vous avez dévié en comparant avec toutes les communes des Hauts-de-Seine. Or, Boulogne-Billancourt possède plus de 100 000 habitants et Marne-la-Coquette, moins de 2000 habitants. Nous ne nous situons donc plus ici dans des communes de mêmes strates. Néanmoins, il est intéressant d'étudier les différentes progressions des taux communaux sur la durée d'un mandat.

Vous avez évoqué quelques communes à titre de référence. Je ne citerai que deux communes limitrophes. A Sceaux, la taxe d'habitation, entre 2001 et 2007, a progressé de 23,38%. Sur la taxe sur le foncier bâti, nous notons la même progression, sur la même période. Vous parlez de taxe d'habitation, mais vous semblez oublier la taxe foncière. J'aimerais donc vous rappeler un élément : la taxe foncière qui porte sur les bureaux rapporte le double de celle sur les logements. Donc, lorsque vous trouvez des bureaux dans les villes voisines, comme au Plessis-Robinson, où Renault vient de s'installer avec 30 000 ou 40 000 mètres carrés, la taxe foncière représente le double de celle de Châtenay-Malabry. Dès lors, si vous considérez que la surface moyenne d'un logement se situe autour de 80 mètres carré, et que vous divisez les 40 000 mètres carrés, cela représente environ 500 logements. Pour obtenir la même recette de taxe foncière que ces 40 000 mètres carrés liés à la taxe foncière que paye Renault au Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry devrait alors se doter de 1 000 logements supplémentaires. Lorsque vous comparez certaines données, il convient de prendre en compte toutes les informations. J'aimerais donc rappeler aussi, car cela est important, que la taxe foncière de Châtenay-Malabry se situe à 17,02% et que le Plessis-Robinson voit la sienne s'élever à 19,25%. Ainsi, leurs recettes sur la taxe foncière liées aux bureaux sont bien plus élevées que les nôtres, mais leurs taux progressent portant bien plus que les nôtres. Pour comparaison objective, il faut donc considérer tous les éléments.

En ce qui concerne le dernier point de Madame CANET, j'aimerais ajouter un élément. Vous dites que vous n'êtes pas une professionnelle de la politique. Que signifie ce propos ? Est-ce que cela signifie que, depuis que je suis élu - permettez-moi de répondre, vous n'allez tout de même pas le faire à ma place - je suis un professionnel de la politique ? Depuis que je suis élu, depuis 1995, j'ai choisi, et je l'assume pleinement, de démissionner de ma vie professionnelle - j'étais cadre supérieur - pour me consacrer entièrement aux Châtenaisiens et à la ville. 750 employés, 1 000 feuilles de paie, un budget de 70 000 000M€, le contact permanent et quotidien avec la population - et pas seulement 3 semaines avant les élections - tout cela requiert, à mon sens, un investissement à plein temps. Si être au service de sa ville et de sa population, jour et nuit, signifie être un professionnel de la politique, je suis alors fier, Madame, d'entrer dans cette catégorie que vous dénigrez et je revendique même ce statut.

[Applaudissements dans la salle]

Je mets donc ce rapport aux voix.

**ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ
LES ÉLUS DE L'OPPOSITION SE SONT ABSTENUS**

Le prochain rapport est présenté par Madame AUDOUIN.

FINANCES

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2008.

Rapport présenté par Madame AUDOUIN

Le 26 août 2005, le Président de la République a promulgué l'ordonnance n °2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver l'état annexé portant attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2008.

Vous disposez du tableau ci-joint, je n'annoncerai donc pas le montant des subventions. Au dos de ce document, vous trouverez le projet de délibération. Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci, Madame AUDOUIN. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce rapport ? Oui, Madame COLOMER.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère Municipale :

Nous sommes toujours aussi désolés de voir que les associations propres aux initiatives des Châtenaisiens se résument à quelques associations de regroupements communautaires. Néanmoins, nous reconnaissons à sa juste valeur ce qui représente le premier pas vers une vie associative. Nous aimerions que cette dernière soit plus riche de partages et d'échanges entre les communautés et les Châtenaisiens de toutes origines. Cependant, ce dessein requiert une véritable volonté politique de développer le tissu associatif. Je songe à cet égard à des subventions données en toutes transparence, sur des critères clairs, connus par avance et par tous. Au lieu de cela, nous ne dénombrons que quelques bénéficiaires, au nombre de 3, sur une trentaine d'associations existantes.

En outre, que dire d'une action sociale au CCAS ? Son budget est équivalent au fleurissement de la ville. Cette dernière compte, hélas, de nombreuses familles en difficulté. Je vous rappelle que 1600 d'entre elles se situent en dessous du seuil de pauvreté national, ce qui est tout simplement révoltant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci de votre intervention. Je vais vous répondre. Tout d'abord, la subvention versée au CCAS ne représente pas la totalité de son budget. De plus, en matière sociale, de nombreux projets sont mis en place dans cette ville par Monsieur SICART, qui dirige le CCAS. Je l'ai démontré pendant tout ce mandat, et je peux à nouveau le faire : entre les intentions – pour reprendre les termes de Madame CANET- et la réalité il y a parfois un gouffre. Avant nous, les subventions étaient très élevées. Mais, dans la réalité, on comptait de nombreux reports, ce qui induit que la totalité des crédits votés n'était pas dépensée. Aujourd'hui, peut-être la somme n'est-elle pas aussi importante que par le passé, mais tout est dépensé en fin d'exercice. Auparavant, il ne s'agissait que d'un effet d'affichage, l'argent n'allait pas à la population. Actuellement, le budget est dirigé vers les familles en difficulté.

Vous avez évoqué les associations, en disant que seules trois d'entre elles bénéficient de subventions. Je pense que vous n'avez pas consulté la liste. Vous parlez de ces 3 associations communautaires – je n'apprécie guère ce terme- et je ne vous répondrai qu'une chose. Il appartient aux associations de déposer des dossiers : je ne vais tout de même pas me charger de cette tâche ! Si les associations demandent des subventions, le dossier est instruit systématiquement. Or, toutes celles qui en ont sollicité, en ont bénéficié, sauf la première année, comme le veut la règle. Maintenant, je ne peux rien si les associations ne déposent pas les dits dossiers.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre? Abstentions? 5, contre 34 pour. Le rapport suivant est présenté par Madame JAMES.

***ADOPTÉ PAR
LES ELUS DE LA MAJORITÉ,
ET LES ÉLUS DU GROUPE « CHATENAY-MALABRY SOLIDAIRE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « CITOYENS-UNIS POUR CHATENAY-MALABRY » ET LES
ÉLUS DU GROUPE « LES VERTS » SE SONT ABSTENUS***

FINANCES

Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de l'opération « la Science se livre » 2008.

Rapport présenté par Madame JAMES, 6^{ème} adjoint au Maire

«La Science se Livre » est une manifestation de culture scientifique organisée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine en partenariat avec les bibliothèques communales du Département.

Afin de soutenir cette action, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé d'apporter son soutien financier aux communes et aux associations co-organisatrices de la manifestation dont l'objectif est de diffuser des connaissances scientifiques et techniques auprès du public et de valoriser ces lieux de diffusion.

Dans le cadre de l'opération « la Science se Livre 2008 », la Ville organise, du 1er au 29 février 2008, une série d'animations sur la thématique « Les Racines du Futur » à la Médiathèque Municipale :

- Une exposition « La recherche médicale sur les plantes » réalisée par le Docteur Jean-Christophe GUEGUEN et la Médiathèque de Châtenay-Malabry.

- Une conférence : «Des sources du savoir traditionnel aux médicaments de demain » présentée par Jean-Christophe GUEGUEN le 2 février.
- Des ateliers d'expériences de biologie simples et ludiques. A titre d'exemple, citons la mesure du sucre dans l'organisme, l'extraction de colorants des plantes, l'identification de plantes thérapeutiques et aromatiques les 6, 13 et 20 février (ces ateliers sont organisés en partenariat avec les écoles élémentaires, les Centres de Loisirs et l'Espace Prévention Santé).
- Les après-midis de contes autour des potions magiques et les métamorphoses en collaboration avec l'association « Qui veut rêver ? » le 9 et le 27 février à la Médiathèque et le 13 février à l'annexe Aragon.
- Le Buffet des Sciences le 16 février : un dialogue entre chercheurs, enseignants et le public autour d'un repas à thème où les plantes joueront un rôle important. Des prospecteurs, des récoltants ainsi que des représentants de l'industrie pharmaceutique seront également présents.

Le budget total de cette manifestation s'établit à 7 806 euros. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine a décidé, lors de sa séance du 21 janvier 2008, d'accorder une subvention à hauteur de 50 % de cette somme.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention relative aux animations mises en œuvre dans le cadre de l'opération « La Science se Livre ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Madame JAMES. Il y a eu beaucoup de demandes pour toutes ces conférences et nous pouvons nous en féliciter. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je pense qu'il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

ADOPTE À L'UNANIMITE

PREVENTION – SANTE :

Versement à la Fédération Française de Cardiologie des dons recueillis lors de l'opération « les parcours du cœur » des 26 et 27 avril 2008 organisée à Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur CANAL, 9^{ème} adjoint au Maire

Suite à la proposition de la Fédération Française de Cardiologie, la Ville de Châtenay-Malabry a choisi de participer les samedi 26 et dimanche 27 avril 2008, de 10 h 00 à 16 h 00, à l'opération « les parcours du cœur », en organisant une manifestation au Centre Sportif Universitaire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général des actions de prévention santé et de soutien aux associations organisées par la ville. Citons, à titre d'exemple, les manifestations mises en place à l'occasion du Téléthon au profit de l'A.F.M., ou celles de sensibilisation des jeunes au SIDA réalisées sous l'impulsion du Conseil des Jeunes de Châtenay-Malabry au profit de l'association Solidarité Sida.

Ce concept a pour objectif principal de récolter des fonds pour aider la Fédération Française de Cardiologie dans le cadre de ses missions de prévention, de formation et de recherche sur les

maladies cardio-vasculaires et d'amener les Châtenaisiens à venir nager et marcher afin de montrer l'importance de l'activité physique pour garder un cœur en bonne santé.

Le service des Sports de la Ville organisera 3 ateliers sur les thèmes suivants : la prévention, le dépistage et les gestes qui sauvent.

Le public de tout âge pourra nager et marcher à son rythme.

Au rez-de-chaussée de la piscine du C.S.U, un accueil sera organisé avec possibilité de déposer des dons pour l'association.

Une régie temporaire a été créée pour ces deux journées et il convient, après le recueil des fonds déposés par les Châtenaisiens, de reverser les montants perçus à la Fédération Française de Cardiologie.

A cet effet, je vous demande d'autoriser, Monsieur le Maire, à effectuer cette opération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur CANAL. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en pas, je le mets donc aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur SICART nous présente le rapport suivant.

PREVENTION - SANTE

Demande de subvention et approbation de la convention relative à la participation du Département au financement de la coordination gérontologique de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur SICART

La loi du 9 août 2004 de Programmation pour la Santé Publique réaffirme le rôle des collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de programmes locaux de santé. Les réflexions menées sur les inégalités sociales, territoriales et l'accès à la prévention des personnes en situation précaire font de la commune l'échelon incontournable de ces actions de santé.

Dans ce cadre, la Municipalité a chargé l'Espace Prévention Santé d'informer la population châtenaisienne sur toutes les problématiques liées à la santé. Celui-ci s'est attaché, entre autres, à développer la coordination gérontologique dont les missions sont :

- Accueil et informations des personnes âgées et de leur famille,
- Réunions thématiques trimestrielles où est conviés l'ensemble des partenaires concernés,
- Evaluations lors d'une demande d'aide au domicile des personnes âgées dépendantes de régimes de retraite particulière et ne présentant pas de perte d'autonomie importante.

Un travail en étroite collaboration avec le service des aînés a permis de mettre en place et de faire vivre cette instance.

De plus, l'espace prévention santé est la structure référente dans le cadre du plan canicule. Le service se charge : d'établir un registre des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées domiciliées sur la commune. En outre, il assure la mise en œuvre locale et de proximité du plan turquoise (contact téléphoniques et visites aux domiciles des personnes âgées si besoin, etc....) et, ce, avec l'aide d'un agent saisonnier recruté sur la période estivale.

La rédaction d'une charte de fonctionnement, déclinant les missions de cette instance, a permis la collaboration effective de tous les partenaires sociaux et médicaux travaillant auprès des personnes âgées et la définition d'objectifs précis. Vous retrouverez ces informations sur le document annexé.

De ce fait, il s'avère que la coordination gérontologique de la ville représente un échelon de proximité essentiel pour améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et qu'elle est reconnue comme telle par les partenaires et les Châtenaisiens.

Or, conformément au rapport de Monsieur le Président du Conseil général n° 06.367 en date du 26 octobre 2006 et à la délibération de l'Assemblée départementale du 10 novembre 2006, le Conseil Général des Hauts-de-Seine confirme le principe du soutien financier aux communes pour les actions mises en œuvre par leurs coordinations gérontologiques locales.

La coordination gérontologique s'intègre dans une politique d'ensemble en faveur des personnes âgées. En effet, l'action de la Municipalité est multiple.

Ainsi, la ville a obtenu l'agrément qualité, fin 2007, pour son service d'aide à domicile.

Ceci a été la reconnaissance de la rigueur des procédures mises en œuvre et du sérieux du service rendu. 16 agents se consacrent à ces services pour 123 personnes concernés en 2007. Je remercie d'ailleurs l'administration pour le montage de ce dossier, car ce type de qualification est très difficile.

Par ailleurs, des services complémentaires rencontrent un vif succès auprès des personnes âgées, en couple ou isolées, lorsque celles-ci ont des problèmes de mobilité, ou des difficultés psychologiques :

- Entretien courant (ménage, vaisselle, linge, repas) ;
- Démarches administratives simples ;
- L'Auto-bleue : accompagnement à l'extérieur (courses, promenade ou, avec l'aide de la police municipale, retraits d'argent, visites chez le médecin ou à l'hôpital....) ;
- Aide à la toilette par les auxiliaires de vie (titulaires d'une carte d'invalidité à 80% ou plus).
- Télé-assistance (le service transmet les demandes à la société gestionnaire).

De même, le service des aînés, en partenariat avec le service restauration, assure le portage des repas à domicile, la livraison dans les foyers logements et la restauration au club des aînés. Cette prestation s'effectue en « liaison chaude » et permet, dans certains cas, de rompre l'isolement des personnes bénéficiaires du service. Cela permet, également de faire remonter des informations lorsque des signes de fragilité sont décelés. Nous avons pris la mesure de l'efficacité de ce système lors de la canicule.

Par le biais du CCAS, différentes aides sont distribuées aux personnes âgées dont les ressources sont inférieures au minimum vieillesse +40%.

L'action de la Municipalité en direction des personnes âgées, concerne aussi les animations, ateliers thématiques, loisirs, sorties et séjours (en France et/ou à l'étranger).

Les actions organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année (théâtre, sortie gastronomique, cabaret et colis) ont concerné 3028 personnes en 2007, soit 10% de la population (contre 2802 en 2006, soit une augmentation de 8% entre 2006 et 2007). Cela souligne que la ville accompagne l'évolution de la pyramide des âges de la population. Les actions participent activement au maintien de la sociabilisation des personnes âgées. En outre, elles permettent d'accroître le lien social entre les habitants de l'ensemble des quartiers de la ville.

Enfin, il faut noter qu'un forum seniors a été organisé, les 7 et 8 février 2008, avec le concours de l'Institut des Hauts de Seine.

L'exposé de ces modalités diverses d'intervention souligne la cohérence de la politique menée en direction des personnes âgées, dont la coordination gérontologique n'est qu'un élément.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver la convention relative à la participation du Département au financement de la coordination gérontologique locale. De plus, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une participation du Département au financement de la coordination gérontologique locale.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci, Monsieur SICART. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Madame KOUNOWSKI nous présente le rapport suivant.

AFFAIRES SCOLAIRES

Approbation de la convention avec l'Etat relative au service minimum dans les établissements scolaires.

Rapport présenté par Madame KOUNOWSKI, Adjoint au Maire

Le Ministre de l'Education Nationale a adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie une note datée du 8 janvier 2008 sur l'instauration d'un service d'accueil des enfants à l'école en cas de grève du personnel enseignant.

L'instauration de ce service minimum repose sur le seul volontariat des communes et fait l'objet d'un financement du Ministère de l'Education Nationale.

Le montant de la participation de l'Etat s'élève à 90 euros pour l'accueil de 1 à 15 élèves et, au-delà, à 90 euros par tranche de 15 élèves accueillis. Le versement intervient au maximum 35

jours après que le Maire ait communiqué à l'autorité académique le nombre d'élèves ayant bénéficié de ce service.

Le financement par l'Etat de ce service est toutefois lié à la signature d'une convention entre l'inspecteur d'académie et le Maire, après délibération du Conseil Municipal.

Je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Monsieur le Maire, vous nous proposez une délibération, à la demande du gouvernement, pour assurer un service minimum dans les écoles. En ces temps où les principes de la République sont mis en cause, jusqu'à la contestation de l'autorité du Conseil Constitutionnel, il est bon de rappeler que le droit de grève est encore, heureusement, inscrit dans notre Constitution. On nous allègue l'argument du service minimum. J'aimerais faire deux remarques.

Tout d'abord, je crois que le meilleur service minimum est de mener une politique de dialogue social qui évite les conflits. Lorsque le gouvernement aura suscité ce dialogue, en termes de conditions de travail ou de salaires, et aura évité les provocations, la question du service minimum ne se posera plus.

Ma seconde remarque est une demande. Connaissez-vous, Monsieur le maire, le nombre de jours de grèves dans les écoles maternelles et primaires, depuis 3 ans ? A ce moment précis, les enfants étaient donc sans enseignant. De plus, et dans le même temps, connaissez-vous le nombre de jours où des enfants de maternelle et primaire se sont retrouvés aussi sans enseignant ? Je parle ici d'un manque de remplacement des personnels absents. J'évite ainsi toute interprétation malveillante de votre part. Ma critique ne vise pas les enseignants, qui ont le droit d'être malades ou en formation. Il s'agit ici de déplorer le fait que les enseignants légitimement absents ne soient pas remplacés par manque d'engagement financier de l'Etat. Il n'est pas du ressort des villes, pour ces questions, de suppléer aux carences de ce dernier.

Pour cette raison, demander aux collectivités d'assurer un service minimum contre les grévistes ne nous semble pas convenable. Nous nous opposons donc à cette décision.

[Applaudissements]

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je ne vais pas me lancer dans ce débat. Madame GUTGLAS souhaite s'exprimer.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Je compléterai seulement en deux mots les propos de ma collègue. En cas de grève, les enseignants sont souvent plus soutenus, plus respectés dans leur fonction d'enseignement. En effet, une grève est le symptôme d'événements graves. Une nouvelle politique en matière d'éducation est nécessaire : les grèves seront alors moins nombreuses.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais vous répondre, en ce qui concerne l'échelon local. Nous nous trouvons en effet dans l'enceinte d'un Conseil Municipal et non à l'Assemblée Nationale. Madame CANET, j'aimerais simplement vous dire très honnêtement que j'ignore le cumul, sur les 3 dernières années, de jours de grèves effectifs ou d'enseignants absents. Néanmoins, je ne pense pas que, sous Monsieur JOSPIN, le nombre de jours de grève ait été moindre. Je crois d'ailleurs que Monsieur ALLEGRE en a fait les frais. Je crois même me souvenir qu'il fut destitué de sa fonction de Ministre de l'Education Nationale, à l'époque, à la suite d'un fort mouvement de grève.

Quant à cette délibération, vous savez bien qu'au niveau local, à chaque fois qu'il y eut des grèves par le passé, nous en comptons un certain nombre -, nous avons toujours mis en service, par le biais de nos animateurs de centres de loisirs, un accueil. Ce dernier pouvait se mettre en place dans le cadre de l'école ou du centre de loisirs et s'organisait en fonction du nombre d'enseignants absents. Pourquoi avons-nous choisi cette solution ? Nous pensons que les parents qui travaillent et ne peuvent confier leurs enfants à un tiers autre que l'école, ne doivent pas être pénalisés, contraints de prendre un jour de congés ou de perdre une part de leur salaire.

Nous avons mis en place ce service en le finançant par le budget communal et sans attendre de contrepartie de l'Etat. Cependant, cette convention n'apporte qu'une chose : l'Etat prendra désormais en charge le coût généré par les animateurs, en période de grève. Je pense que nous pouvons nous en féliciter. Je ne veux pas faire ici de polémique, mais nous avons déjà mis en place cet accueil pour rendre service aux parents. Nous n'avions jusqu'ici qu'une dépense. A présent, l'Etat nous rembourse : nous continuerons donc à rendre le service, tout en recevant un financement. Je ne considère pas cela comme une mauvaise transaction pour la ville. Je mets donc ce rapport aux voix.

Il y a 9 voix contre : vous voulez donc que les enfants restent dehors quand les parents travaillent les jours de grève.

Applaudissements et agitation dans la salle.

***ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ
LES ÉLUS DE L'OPPOSITION ONT VOTÉ CONTRE***

Le rapport suivant est présenté par Monsieur LAVILLE.

PERSONNEL

Mise en place du Compte Epargne Temps et adoption du règlement fixant les modalités d'application de ce dispositif au sein de la ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur LAVILLE, Adjoint au Maire

Ce rapport présente 3 projets complémentaires : chacun d'eux constituant une bonne nouvelle pour les personnels de notre collectivité.

Le Compte Epargne Temps permet à tout agent qui en fait la demande expresse de capitaliser des jours de congés qu'il n'a pas souhaité prendre au cours d'une année. Les agents qui peuvent prétendre à l'ouverture d'un Compte Epargne Temps sont les agents titulaires et non titulaires occupant des emplois permanents et justifiant d'au moins un an de services effectifs dans la

collectivité. Les fonctionnaires stagiaires et les agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année, les bénéficiaires d'un contrat emploi jeune, emploi d'accompagnement dans l'emploi, d'avenir ou encore d'apprentissage et les assistantes maternelles ne peuvent en revanche pas bénéficier de ce dispositif.

L'agent bénéficiant d'un CET a la possibilité de cumuler des jours de congés ordinaires ainsi que des jours de congés découlant d'heures de récupération.

Le Compte Epargne Temps est ouvert sur une période de 5 ans et ne peut être utilisé qu'à partir du moment où l'agent a capitalisé au moins 20 jours de congés.

Le décret instaurant la mise en place du Compte Epargne Temps permet une latitude dans la fixation des caractéristiques de ce dernier. Afin de prendre en considération les éléments propres à la ville de Châtenay-Malabry (notamment le respect de l'intérêt du service au public et les nécessités de services qui y sont rattachées) et afin de permettre aux agents de bénéficier au maximum des possibilités offertes par l'instauration du CET, il est proposé après consultation du Comité Technique Paritaire que :

- La demande d'ouverture du CET soit faite par écrit par l'agent.
- La demande d'abondement du CET soit également formulée par écrit au plus tard le 31 mars de chaque année.
- Le Compte Epargne Temps soit alimenté dans la limite maximum de 22 jours par an.
- La durée des congés à prendre au titre du CET soit fixée à 5 jours minimum consécutifs sans pouvoir excéder 110 jours.
- Le nombre de jours de repos compensateurs pouvant alimenter le CET soit fixé à 4 jours maximum.
- Le délai de préavis qui doit être respecté par un agent sollicitant l'utilisation de son CET est de :
 - o Pour un départ à la retraite : 6 mois avant la mise en œuvre de l'autorisation d'absence octroyée par la ville et fonction de l'ancienneté de l'agent.
 - o 1 mois dans tous les autres cas.
- Le CET doit automatiquement être soldé à l'expiration du délai de cinq ans si son solde est inférieur à 20 jours.

La loi du 19 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale dans son article 49 et la circulaire du 12 novembre 2007 ont donné la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de proposer une compensation financière à l'agent pour les jours de congés non utilisés. A ce titre, il est proposé que soit ouverte la possibilité d'indemniser financièrement, si l'agent le demande, le nombre de jours fixés par décret, à savoir 4.

La mise en place du CET sera pour les agents un moyen de gestion plus souple de leurs congés en leur permettant de capitaliser les jours non pris ; jours qu'ils pourront par la suite utiliser selon leurs besoins.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- o Autoriser la mise en place d'un CET pour les agents communaux
- o Instaurer la compensation financière décrite ci-dessus, pour les agents qui en font la demande.
- o Adopter le règlement annexé au présent rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci, Monsieur LAVILLE. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame COLOMER, puis Madame GUTGLAS.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère Municipale :

Dans cette délibération, l'important à nos yeux n'est pas de délibérer sur le choix du personnel communal de prendre ou non des vacances. Il nous semble plus alarmant de savoir s'ils ont le temps de les prendre, par surcharge de travail ou en raison d'horaires étendus. Nous pensons que chacun, chaque année, devrait prendre son compte de vacances afin d'être pleinement efficace dans son travail.

Toutefois, il est un point qui retient notre attention. En effet, cet accord ne concerne pas les vacataires. Dans le rapport, ils sont indiqués comme « agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année ou les contrats jeunes ». Nous pensons que la mairie était le principal employeur de cette ville : vous avez parlé de 1 000 feuilles de paie. Elle devrait être exemplaire en termes d'embauche et devrait régulariser par des CDI ces contrats précaires qui utilisent souvent des jeunes et des moins jeunes sans garantie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Madame GUTGLAS ?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Ce dispositif est un véritable atout pour les agents de notre commune. Cependant, nous pourrions aller encore plus loin dans la gestion du temps de travail, plutôt que ce système compliqué à mettre en place et à gérer. Comme au niveau national, compte tenu des augmentations du coût, les résultats en termes de pouvoir d'achat pour les agents des collectivités locales ne seront pas probants. Il s'agit une nouvelle fois de travailler plus pour gagner moins.

[Agitation dans la salle]

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

S'il vous plaît, nous arrivons presque au terme de la réunion, tâchons de continuer dans le calme. Madame COLOMER, je crois que même si nous voulions titulariser ce que nous appelons les vacataires, nous ne le pourrions pas. Il ne s'agit pourtant pas d'exploiter les gens. Je ne veux pas vous sembler agressif. Ne serait-ce que pour les cantines scolaires, nous avons besoin de personnel pour s'occuper des enfants, mais cela ne revient pas à un plein temps. Cette fonction ne représente que quelques heures par jour et permet parfois d'aider des étudiants à financer leur cursus. Nous ne pouvons titulariser tout le monde ; pour être titulaire, même à temps partiel, il faut effectuer un minimum d'heures. Renseignez-vous donc quelque peu à cet égard.

Nous rencontrons la même situation dans les centres de loisirs. Lorsque nous demandons aux parents une pré-inscription afin de définir le nombre d'agents, d'éducateurs ou d'animateurs, selon les mercredis, il y a plus ou moins d'enfants donc de personnel. Nous avons titularisé autant de personnes que possible. Nous sommes d'ailleurs une des seules villes à avoir titularisé tous les contrats jeunes. Cela n'est pas le cas pour certaines autres villes, si votre mémoire est bonne. Je songe notamment à Fontenay-aux-Roses : cette ville n'a rien mis en place, alors que les annonces

étaient nombreuses. En ce qui nous concerne, nous avons pris des engagements concrets en titularisant nos agents. Cependant, je le répète, nous ne pouvons titulariser des personnes qui n'effectuent que quelques heures par semaine ! Il est donc nécessaire, pour traiter cette question, de tenir compte du statut.

Madame GUTGLAS, je pense qu'il n'est d'aucune utilité de créer la polémique. Je crois que cela constitue un atout pour le personnel administratif. D'ailleurs, lors du comité technique paritaire où nous avons travaillé avec les syndicats, ce projet a été voté à l'unanimité. Je regrette simplement l'absence de l'élu de l'opposition, qui siège au CTP, Madame CANET, ou de son suppléant Monsieur BROUTIN. Ni l'un ni l'autre n'était présent pour discuter avec les partenaires sociaux.

Donc, vous qui êtes partisane du débat, vous qui êtes favorable à la négociation avec les personnes, vous n'êtes pas présente lorsqu'il s'agit de discuter ou de négocier avec les syndicats. Je vous félicite. Tout le monde en pensera ce qu'il voudra. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOpte À L'UNANIMITE

Nous passons au rapport suivant, qui nous est présenté par Madame COSTAZ.

URBANISME-TRAVAUX

Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville et par la SAEM « Châtenay-Développement » - Année 2007.

Rapport présenté par Madame COSTAZ, Conseillère Déléguée

Merci, Monsieur le maire. Je dois vous présenter le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville et par la SAEM « Châtenay-Développement » pour l'année 2007. Ce bilan doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et être annexé aux comptes administratifs de la Ville.

Liste des acquisitions « Ville » pour 2007

Cédant	Opération	Prix	Origine / Nature	Références cadastrales	Superficie	Date de L'acte
Pharmacie Georges	<u>Opération centre ville</u> 2, rue du Docteur Le Savoureux	150 000€ + 130 000 € d'indemnit é	Pharmacie	V 7	159 m ²	22/01/20 07

SCI CHATENAY CENTRE VILLE	<u>Centre Ville (VEFA)</u> : Parc de stationnement 6 ^{ème} appel de fonds de 3 %	60.930,69 €	Réalisation du parc public de stationnement au 64 rue Jean Longuet et d'une dalle de marché	Lots volume n° 100 / 200 (état descriptif de division en volume)	---	17/12/2004
SAEM « Châtenay Développement »	<u>Parking avenue du Bois</u>	2 €		J 149	2 840 m ²	15/02/2007
Conseil Général 92	<u>Crèche les Coccinelles</u>	5 €		Y 74	2 000 m ²	En cours de signature au CG 92
Etat	<u>Gymnase Bérégovoy</u> 27, rue des Vallées	3 100 000 €		AJ 96 et 97	11 316 m ²	12/07/07
SEM 92	<u>Sortie secours REX</u>	gratuit	Lot 2	T 396	38 m ²	07/02/07

Liste des cessions « Ville » pour 2007

Acquéreur	Opération	Prix	Origine / Nature	Références cadastrales	Superficie	Date de L'acte
SCI CHATENAY CENTRE VILLE	<u>Centre Ville</u> : Lot 4 2, rue du Docteur Le Savoureux	1 021 583,36 €	Terrains destinés à la construction de logements et commerces	V 4, 5, 6, 7, 8, 9, 66	974 m ²	/2007

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Je pense que je n'ai pas été bien comprise sur le point précédent. J'ai dit que le dispositif représentait un plus pour les syndicats, mais que nous pourrions aller plus loin. En ce qui concerne notre présence dans la journée, je vous dirais seulement que nous ne sommes pas disponibles tout le temps. Nous avons aussi un travail et ne pouvons être présents à toutes les réunions.

En ce qui concerne le bilan des acquisitions et des cessions, j'aimerais revenir sur un élément. L'îlot dit de la pharmacie, située à l'angle de la rue Jean Longuet/Docteur Le Savoureux, a fait l'objet d'un projet d'urbanisme contesté par de nombreux habitants. Contre ce projet s'est dressée une pétition de plus de 500 signatures, mais rien n'a été modifié pour autant. Cet aspect atteste de votre peu d'ouverture au dialogue. Vous avez autorisé la démolition de ces maisons et la construction dans le parc de la mairie. Les vues directes sur l'espace public de qualité rendent ce projet encore plus contestable. La résidence du Parc est effectivement construite dans le parc de la mairie. Et nous attendons toujours les nouveaux commerces, dont seules les affiches promotionnelles sont pour l'instant visibles.

Il ne s'agit donc pas de projets de mise en valeur du patrimoine paysager et architectural. Bien au contraire, nous sommes face à une densification inutile d'un secteur historique de Châtenay-Malabry. [*Applaudissements*]

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Madame, vous revenez sur le rapport précédent. Je ne veux pas faire de fausse polémique, d'autant que vous n'étiez ni titulaire ni suppléante. Il m'a simplement semblé que ce jour-là, le titulaire manquait cruellement à l'appel. Il aurait très bien pu être présent pour échanger avec les syndicats. Cependant, chacun est libre de ses choix.

Vous vous êtes montrée précédemment plutôt vindicative, et je peux comprendre votre réaction à cet égard. Néanmoins, je voudrais simplement vous relire un passage de la lettre de l'ancien Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, Monsieur DUCOURNEAU, qui disait : « *vous avez poursuivi, sans les modifier fondamentalement, les projets de vos prédécesseurs* ». En effet, Madame, en ce qui concerne le centre-ville, notre projet diverge peu de l'ancien. A une exception près, qui elle avait été prévue par nos prédécesseurs, nous n'avons pas fait la rue qui était prévue au milieu du parc. Je vous renvoie au projet de l'époque, afin que vous constatiez que nous avons peu modifié ce qui était initialement prévu.

Cependant, dans votre esprit, lorsqu'il s'agissait, par le passé, de logements sociaux, ce n'était pas de la construction ou de la densification ou du béton.

Ce type d'habitat doit être transparent pour vous.

Enfin, je voudrais simplement vous préciser que le bilan des acquisitions et des cessions pendant l'exercice mandataire 2001-2007 est très largement positif pour la ville. Je pense que nous pouvons nous en féliciter.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

Le rapport suivant est présenté par Madame COSTAZ.

URBANISME - TRAVAUX

Classement dans le domaine public communal des emprises des allées Jacques Brel et Georges Brassens au sein des Villas Lumière

Rapport présenté par Madame COSTAZ, Conseillère Déléguée

Les Villas Lumière constituent une copropriété horizontale incluant, outre les terrains de chaque pavillon, les emprises des voies de circulation internes. Ces voies, l'allée Georges Brassens et l'allée Jacques Brel, quoique privées, sont ouvertes à la circulation publique.

De plus, à chacune de leurs extrémités, elles donnent sur des voies publiques, dont l'assiette doit revenir à la ville en fin d'opération d'aménagement de la ZAC des Fiches et des Houssières.

Afin de maintenir une cohérence à la voirie existante, tant sur la qualité de l'entretien et la continuité des réseaux, que sur la gestion du domaine ouvert au public, la Ville envisage de classer ces deux voies dans son domaine public conformément aux dispositions de l'article L112-8 du Code de la Voirie Routière.

La surface totale de l'emprise à classer serait de 900 m², soit 511 m² pour l'allée Georges Brassens et 389 m² pour l'allée Jacques Brel.

L'Assemblée Générale de la copropriété (AG du 4 avril 2007) des villas Lumière s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur la cession des allées à la ville pour un euro symbolique.

Par ailleurs, les travaux nécessaires et préalables au transfert des voies à la ville (reprise de chaussée, raccordement de l'éclairage des voies au réseau communal) ont été votés lors de cette même Assemblée Générale.

Une enquête publique préalable s'est déroulée du 5 janvier 2008 au 19 janvier 2008 inclus en l'Hôtel de Ville de Châtenay-Malabry.

Le Commissaire Enquêteur, désigné par arrêté de Monsieur le Maire n° 415 en date du 7 décembre 2007, a émis un avis favorable au projet de classement de ces voies dans le domaine public communal.

Compte tenu de ces éléments, conformément au plan joint, je vous demande d'approuver le classement de l'allée Georges Brassens et de l'allée Jacques Brel dans le domaine public de la Commune.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Oui, Madame GUTGLAS ?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Pour m'être promené dans ce secteur, j'aimerais aussi que les sentes qui traversent cet ensemble immobilier soient aussi prises en compte. En effet, les circulations douces sont un élément fondamental du quartier et doivent être mises en valeur.

Ma question est donc la suivante : les sentes qui existent dans ce quartier sont-elles prises en considération dans votre rapport ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je pense que le rapport est clair à cet égard. Madame COSTAZ vous a indiqué le nom des rues, les sentes appartiennent à la copropriété. Pour l'instant, nous ne sommes pas saisis pour qu'elle s'en sépare. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTE À L'UNANIMITE

Nous passons au rapport suivant, à nouveau présenté par Madame COSTAZ.

URBANISME - TRAVAUX

Cession de la Halle, 299 quater avenue de la Division Leclerc, à la SCI CHÂTENAY-INVEST.

Rapport présenté par Madame COSTAZ, Conseillère Déléguée

La société CHÂTENAY-DISTRIBUTION exploite actuellement le magasin FRANPRIX dans l'ancienne halle du marché, 299 quater avenue de la Division Leclerc, dans le cadre d'un bail commercial, consenti par la Ville lors d'une délibération du 17 novembre 2005, avec une possibilité d'achat de la halle au terme de la deuxième année du bail pour un montant de 1 234 000 €.

Monsieur BENHAMOU, représentant la société CHÂTENAY-DISTRIBUTION, a levé cette option d'achat.

La Ville doit donc faire droit à cette demande. Afin de terminer la procédure de division en volumes qui avait été décidée lors de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2008, de permettre à Monsieur BENHAMOU de débloquer les fonds nécessaires à l'acquisition de la halle, de régulariser les charges liées au bail, il est proposé de signer dans un premier temps une promesse de vente.

Dans un second temps, à la finalisation de l'ensemble des documents et conditions nécessaires, la vente pourra être signée. De fait, la signature de la vente entraînera la résiliation du bail commercial.

Jusqu'à la date de signature de la vente, les loyers du bail commercial seront suspendus (date d'effet de la suspension en janvier 2008). Les frais de la promesse de vente seront pris en charge par la Ville (honoraires du notaire, de formalités et de droit d'enregistrement pour un montant total compris entre 250 et 300 €). Les frais de l'acte de vente sont à la charge de l'acheteur.

Par ailleurs, Monsieur BENHAMOU a demandé la substitution à la SCI CHATENAY INVEST, dont il est également le représentant, pour l'acquisition de la Halle.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acte de promesse de vente de la halle pour un montant de 1 234 000 € (lot n° 4 de l'ensemble immobilier, 299 quater avenue de la Division Leclerc, parcelles R 310 et R 360 cadastrées),
- d'approuver la substitution à la Société CHÂTENAY INVEST.
- de l'autoriser à signer l'acte notarié de promesse de vente de la halle et l'acte notarié de vente à venir entraînant la résiliation du bail commercial,
- de prendre en charge sur le budget communal les frais d'acte notarié de la promesse de vente.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Mme COLOMER, ensuite Madame CANET.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère Municipale :

Après Châtenay-Distribution, qui avait signé le précédent contrat, nous négocions actuellement la transaction avec CHATENAY INVEST. Ces deux sociétés sont inconnues mais nul ne semble s'en soucier, car il faut être rapide et agir avant la fin de ce mandat. Et ce, même si le contrat est ensuite résilié. Vous n'ignorez pas notre position sur ce dossier : elle n'a pas changé depuis 2005.

Voici un dossier sur une privatisation d'importance. Quatre ans après son ouverture en grande pompe, vous nous demandez de voter aujourd'hui la cession de la Halle de l'Esplanade. Il s'agit d'un véritable gâchis pour un équipement qui devait répondre à une activité de longue date, dans ce quartier de la Butte. Le marché se situait en continuité avec celui implanté depuis des années en contrebas, puis en contre-allée de l'avenue. Pourtant, l'emplacement est central, bien visible, sur une place dégagée le long de l'avenue, face à la mairie annexe et au Rex.

Aucun Châtenaisien ne peut ignorer cet état de faits. Pourtant, aujourd'hui, après le vote sur la fermeture du marché et sa désaffectation, nous assistons au déclassement de cet équipement du domaine public de la Municipalité au domaine privé. Malgré les atouts évidents de ce lieu, vous ne témoignez pas de la moindre volonté de le faire vivre. Encore une fois, à l'instar du parc de la mairie, c'est la propriété de tous les Châtenaisiens – et pas seulement la propriété de la municipalité- qui devient privée. Ce bien représente 680 mètres carrés d'espace public, dont les Châtenaisiens ne jouiront désormais plus. De plus, cette décision est définitive. Vous auriez pu choisir une affectation privée temporaire et réversible.

Nous pensons que cette situation est inacceptable et prouve votre désintérêt pour cet équipement et pour l'activité de ce quartier. Vous souhaitez seulement vendre sans en discuter. Vous faites pression sur le locataire pour qu'il achète, avant l'échéance de 2008. Vous aimeriez ainsi que la gestion calamiteuse du marché de l'Esplanade ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Néanmoins, les Châtenaisiens n'oublieront pas de sitôt la perte d'un équipement public de cette importance.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Madame CANET ?

Madame Michèle CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Nous voterons nous aussi contre cette délibération. Mon intervention ira dans le même sens que celle de Madame COLOMER : je crois en effet que notre avis est si peu entendu qu'il est nécessaire de le répéter. A nouveau, nous sommes face à l'abandon d'une partie du patrimoine châtenaisien, véritablement bradé. La Halle du marché avait déjà été largement dénaturée lors de l'implantation du supermarché. Néanmoins, tant qu'elle appartenait à la Ville, rien ne semblait impossible à l'avenir.

Aujourd'hui, nous perdons un équipement financé par le département, dans le cadre de Pacte 92. Après 13 ans de mandat, si nous songeons aux nombreuses autres ventes, le bilan de ce que vous avez fait disparaître est lourd. Dans ce cas précis, il ne s'agit pas de critiquer l'installation d'un commerce supplémentaire. Cependant, il est évident que, par cette vente, vous souhaitez faire oublier l'un de vos plus cuisants échecs : la disparition du marché de la Butte Rouge.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vais vous répondre. Madame COLOMER, nous n'agissons pas rapidement en raison de la fin du mandat. Nous respectons simplement, ainsi que cela est indiqué dans le rapport, l'engagement pris par ce Conseil municipal le 17 novembre 2005. Ce dernier fixait des délais, et nous comptons bien les respecter scrupuleusement. Vous pouvez relire cette délibération ainsi que le document annexé. Vous réaliserez alors que nous prenons en compte les échéances normales.

En ce qui concerne l'intervention de Madame CANET sur le bien public : vous avez parlé de la cession que nous autorisons. Je vous pose alors cette question : qui a construit cet équipement ? Nous avons, lors de cette construction, mis en place un centre technique municipal sans précédent dans cette ville. Les anciens services techniques se situaient, je crois, derrière le conservatoire et étaient en ruine.

De plus, nous avons construit un parking public et une mairie annexe à cet endroit précis. En effet, nous vendons cette halle, mais il s'agit de celle que nous avons créée. Auparavant, le marché se tenait près de la rue Auguste Renoir, et en plein air : peu d'éléments pouvaient alors être vendus.

Par ailleurs, je vais vous rappeler une information car vous semblez ne pas avoir actualisé les vôtres. Sous cette mandature, nous avons acquis près de 52 000 mètres carrés supplémentaires. Je vous renvoie donc au rapport de Madame COSTAZ. De plus, rien ne vous empêche de consulter un à un ceux des années précédentes. Depuis 2001, vous constaterez qu'entre ce qui a été acheté et ce qui a été vendu, la Ville dispose désormais de 52 000 mètres carrés supplémentaires. Non, vraiment, vous n'avez pas de leçons à nous donner en termes de gestion du patrimoine public de la ville.

Quant à l'échec du marché, nous en avons déjà parlé dans cette enceinte. Permettez-moi de vous rappeler un élément. Nous avons été les premiers dans la région à posséder un marché aux normes européennes. A notre suite, il me semble que les villes d'Antony, ainsi que du Plessis-Robinson ont mené des travaux pour mettre aux normes leur marché. A cette époque, nous avons donc été des pionniers, nous aurions pu profiter de cette situation privilégiée. Je vais encore me répéter mais je sais que vous avez la mémoire courte. J'avais fait une demande au titulaire de cette délégation de service public, choisi par nos prédécesseurs et sous contrat. Je lui avais demandé qu'il ne conserve pas les commerçants, qui vivaient chichement et qui n'auraient pas pu investir à l'intérieur de cette halle. Il m'a été répondu qu'ils ne pouvaient pas rompre les contrats. Les personnes sont donc venues du dehors à l'intérieur, mais n'ont pas fait le moindre effort. De ce fait, quand la population a bénéficié de beaux marchés aux normes dans les villes voisines, leur choix a été rapide et de moins en moins de gens ont fréquenté notre marché.

Le concessionnaire avait cependant fait un effort : il avait trouvé quasiment le double de commerçants au départ, par rapport à ceux présents dehors. Néanmoins, au lieu d'une situation apaisée, les anciens en sont presque venus aux mains avec les nouveaux venus. Ils expliquaient leur réaction en disant que, par le passé, ils gagnaient déjà peu : pour eux, la concurrence n'arrangerait rien à cet égard. Dans ces conditions, il était difficile qu'une telle situation perdure. J'en assume l'entière responsabilité, si cela peut vous faire plaisir. Je suis un esprit pragmatique : je ne voulais pas garder un marché misérable qui, depuis a repris sa place à l'extérieur. Un tel local n'était pas fait pour un seul commerçant. Je mets donc ce rapport aux voix.

**ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ
LES ÉLUS DE L'OPPOSITION ONT VOTÉ CONTRE**

Monsieur CANAL va nous présenter le rapport suivant.

URBANISME - TRAVAUX

Approbation du marché négocié relatif au lot n°2 de la restructuration du Parc des Sports des Bruyères comprenant un terrain de football en revêtement synthétique et ses vestiaires.

Rapport présenté par Monsieur CANAL, 9^{ème} adjoint au Maire

Lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2007, la Ville a entamé la deuxième phase des travaux relatifs à la restructuration du parc des sports des Bruyères.

Afin de compléter les aménagements sportifs du terrain des Bruyères et de poursuivre l'amélioration de la qualité des équipements sportifs existants, il a été décidé de remplacer le terrain en matières stabilisées par un terrain en gazon synthétique.

Le lot n°2 concernant la restructuration des vestiaires avait été déclaré infructueux et fait l'objet d'une procédure de marché négocié au titre de l'article 35 II 3° du code des marchés publics.

Dans un premier temps, la Ville a entrepris des négociations avec deux entreprises : EFFAGE CONSTRUCTION et SICRA.

A l'examen des offres de prix, il a été constaté que les montants de celles-ci dépassaient de 100 % l'estimation de la Maîtrise d'Oeuvre.

Après information à la Commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2008, la Ville a de nouveau entrepris des négociations auprès de sept entreprises dont deux de la précédente négociation : DBS, SICRA, EIFFAGE CONSTRUCTION, BACOTRA, BALLESTRERO, CREATIS et SPIE BATIGNOLES.

Sur ces 7 entreprises, deux ont remis une offre le 15 février 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 février 2008, a décidé d'attribuer le marché négocié à la proposition la mieux disante c'est-à-dire à la société EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 1 678 478,58.H.T soit 2 007 460,39 TTC.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur CANAL. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère Municipale :

Merci de bien préciser que c'est la maîtrise d'oeuvre qui a réalisé l'estimation. Cependant, la maîtrise d'ouvrage - donc vous - a considéré que cette estimation était correcte. Finalement, nous

aboutissons au double du chiffre prévu. Quand vous estimez des éléments, tentez d'être plus précis ! Essayez de connaître vraiment le coût des opérations que vous engagez.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous rappelle, Madame, que vous siégiez à la commission d'appels d'offres et que vous avez approuvé ce dossier. De plus, vous aviez pensé que le coût au mètre carré, de 2 000€, était plus que convenable. J'accepte que vous teniez deux discours, mais essayez cependant d'être un tant soit peu cohérente. Je vous assure que cela n'est pas si difficile qu'il n'y paraît.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Surtout pour en arriver à l'unanimité, cela est très intéressant, bravo.

Madame COSTAZ nous présente le rapport suivant.

URBANISME - TRAVAUX

Approbation de l'acquisition par la ville à l'Euro symbolique d'un terrain de 118 m² constituant l'assiette du Chemin de Châtenay à Antony

Rapport présenté par Madame COSTAZ, Conseillère Déléguée

Le Chemin de Châtenay à Antony, ancien chemin rural n°25, a été coupé par la création de la ligne TGV et de la « Coulée Verte ».

Il en résulte que le chemin subsistant dessert peu de propriétés, mais que sa largeur initiale est insuffisante pour accueillir des véhicules.

Dans les faits, la partie circulaire est en grande partie prise sur une propriété privée, au droit du 2 Chemin de Châtenay à Antony.

Or, le propriétaire de cette parcelle souhaite régulariser la situation foncière de ce chemin, sa propriété étant amputée par l'empiètement du chemin. La clôture du terrain a d'ailleurs été implantée en retrait de l'alignement.

Afin de faire correspondre les limites réelles avec les limites foncières, il est proposé l'acquisition à l'Euro symbolique de 118 m² de terrain constituant l'assiette du chemin.

Compte tenu de cette cession à l'Euro symbolique, il est proposé que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte soient pris en charge par la ville.

C'est pourquoi, je vous propose :

- D'approuver l'acquisition à l'Euro symbolique de 118m² de terrain à détacher de la parcelle section AP n°76 située au 2 Chemin de Châtenay à Antony,
- D'approuver la prise en charge par la ville des frais de géomètre et des frais d'acte afférents,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage et l'acte à intervenir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE
LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 et L 2122.23 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

DECISION N°8 DU 28/01/2008 APPROUVANT LA SOUSCRIPTION D'UNE GARANTIE ASSISTANCE AUX PERSONNES ET AUX AUTOCARS DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 2008-2010.

DECISION N°9 DU 30/01/2008 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DU CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE CHATENAY-MALABRY LES 26 ET 27 AVRIL 2008 POUR L'OPERATION « PARCOURS DU CŒUR ».

DECISION N°10 DU 01/02/2008 CRÉANT LA RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE DU 16 AVRIL AU 16 MAI 2008 POUR L'ENCAISSEMENT DES DONS POUR LA MANIFESTATION « LES PARCOURS DU CŒUR 2008 » QUI AURA LIEU LES 26 ET 27 AVRIL 2008 EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE.

DECISION N°11 DU 01/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'AGENCE CULTURELLE DE BRETAGNE RELATIVE A LA LOCATION DE L'EXPOSITION « KORRIGANS » DANS LE CADRE DES ANIMATIONS « FESTIVAL CELTIQUE ».

DECISION N°12 DU 12/02/2008 DE NOMINATION DE MAITRE FERIGNAC, AVOCAT, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE LANCEE PAR L'ASSOCIATION CHATENAY PATRIMOINE ENVIRONNEMENT D'INTERJETER APPEL DU JUGEMENT RENDU CONCERNANT LA REVISION DU POS.

DECISION N°13 DU 12/02/2008 APPROUVANT LA SOUSCRIPTION D'UNE GARANTIE DE PROTECTION MUTUELLE DES ELUS LOCAUX, FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS NON TITULAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 31 DÉCEMBRE 2008.

DECISION N°14 DU 12/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LE FORUM GIGA SENIOR LES JEUDI 7 ET VENDREDI 8 FEVRIER 2008.

DECISION N°15 DU 13/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION LA FORET DES ENCHANTEURS RELATIVE A UNE REPRESENTATION DE CONTES MUSICAUX ET A UN CONCERT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS « FESTIVAL CELTIQUE ».

DECISION N°16 DU 15/02/2008 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF A LA MAINTENANCE, LA FORMATION ET L'ASSISTANCE DU PROGICIEL IES - FRANCE ELECTION ET DU SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE FRANCE ELECTION - NEDAP, EGALEMENT APPELES « MACHINES A VOTER » POUR LES 18 BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE.

DECISION N°17 DU 19/02/2008 APPROUVANT LE CONTRAT D'OUVERTURE DE CRÉDIT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2008.

DECISION N°18 DU 19/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION DOMAINE DE LA MOROSIERE.

DECISION N°19 DU 19/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION SOLIDARITE INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LE FORUM FEMMES SANS FRONTIERES LE 20 FEVRIER 2008.

DECISION N°20 DU 19/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN LOCAL MUNICIPAL SIS SQUARE LEO LAGRANGE, A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CLUB PHILATELIQUE».

DECISION N°21 DU 20/02/2008 APPROUVANT LA CONVENTION DE PRÊT ET DE DEPOT DE MATERIELS PEDAGOGIQUES ADAPTES A USAGE COLLECTIF POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE LEONARD DE VINCI.

DECISION N°22 DU 26/02/2008 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF A LA RÉNOVATION DES FAÇADES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES.

DECISION N°23 DU 26/02/2008 APPROUVANT L'AVENANT N°2 DU MARCHÉ RELATIF A LA RÉNOVATION DES FAÇADES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES.

Des personnes souhaitent-elles intervenir quant à la communication des décisions prises ? Oui, Madame HARDY.

Madame Murielle HARDY, Conseillère Municipale :

Pouvez-vous nous indiquer les coûts des décisions 12 et 16 ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes ? La décision n°12 concerne l'avocat que nous voulons engager pour nous défendre. En effet, l'association Châtenay Patrimoine Environnement a décidé de faire appel au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Versailles, en date du 22 novembre 2007. Ce dernier l'a débouté. L'association a perdu, elle avait attaqué la modification

du POS de la Ville. Elle a été condamnée, mais a pourtant décidé de faire appel de cette décision, c'est son droit le plus entier. La clinique des Vallées va donc demeurer ainsi, pendant la durée de l'appel. Il nous est donc apparu évident que nous devions prendre un avocat pour assurer notre défense.

Je vous répondrais que le coût, Madame, ne sera connu qu'à la fin. Pour l'instant, l'avocat n'a pas encore travaillé. Nous disposons bien d'un devis, mais qui est sujet à modifications, en fonction du temps passé sur le dossier. Voilà pourquoi les lois doivent changer afin d'éviter ce type de recours abusifs.

Quant à la décision n°16, il convient lors des scrutins à venir, de disposer d'un contrat de maintenance, de la formation du personnel et de l'assistance technique des machines à voter .

L'ordre du jour est à présent arrivé à son terme. Ce conseil est le dernier de la mandature, j'aimerais donc ajouter quelques mots.

Intervention hors micro de Madame CANET

Madame CANET, vous vous plaignez sans cesse de me voir parler après vous : réjouissez-vous, vous allez parler à ma suite. Ne soyez pas impatiente. Je souhaite donc, en ce dernier conseil, remercier en votre nom à tous, l'administration, Monsieur le Directeur Général, pour le travail mené pendant ce mandat au service des Châtenaisiens. Cette démarche a été menée avec beaucoup de coeur et de savoir-faire.

J'aimerais également remercier les élus de ce Conseil, quel que soit les bancs où ils sont assis. Il faut reconnaître que nous avons beaucoup travaillé. Nous dénombrons 53 conseils municipaux, 7 minimum par an, alors que la loi n'en impose que 4. Nous avons pris 1 209 délibérations, ce qui atteste de la densité du travail effectué.

J'aurais, bien entendu, des remerciements plus particuliers à adresser à celles et ceux qui terminent définitivement leur mandat après les élections. Ceux-là ont décidé, quelle qu'en soit la raison, de ne pas se représenter. A ma connaissance, il n'y a que des représentants de la majorité que je n'ai pas revus sur les listes en présence pour l'élection municipale. Je remercie donc M. VINCIENNE, Mme KOUNOWSKI, Mme JAMES, M. **CHAMBAULT**, Mme BOYER, M. LE BARS, Mme L'HUILLIER, Mme FERAN, M. SERT, M. TELLIER pour les fonctions qu'ils ont accomplies avec nous pendant ces 7 années. Quant aux autres, je pense que nous aurons l'occasion de nous revoir, puisque vous êtes également candidats.

Je remercie l'administration, les uns et les autres, pour le travail effectué en faveur des Châtenaisiens, pendant toute cette mandature.

[Applaudissements]

Madame CANET, vous avez la parole.

Madame Michèle CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Il s'agit en effet de notre dernier Conseil municipal dans cette configuration. Je voulais aussi saluer tous ceux d'entre nous qui savent qu'ils ne siégeront plus et ceux dont vous avez donné la liste précédemment.

Nous n'avons pas non plus critiqué l'administration pendant cette mandature et n'avons jamais eu à le faire. Nous nous joignons donc à vos remerciements en leur faveur. J'aimerais aussi vous rassurer, Monsieur le maire : si nous sommes élus, l'opposition dont vous ferez alors partie sera prise en considération. Nous ne nous adresserons pas à vous comme si vous ne compreniez pas. Nous ne déformerons pas vos propos ni ne jugerons de votre emploi du temps. Vous aurez la parole quand vous la demanderez, les informations vous seront transmises : vous serez respecté au même titre que tout élu.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je vous ferai simplement une réponse. Vous semblez l'oublier, mais j'ai connu comme vous l'opposition de 1989 à 1995. En effet, j'ai vécu cette situation et j'en ai tiré bien des enseignements. Je vous précise que vos amis -et je ne citerai pas de noms- ne me ménageaient pas. Cependant, ce fut une expérience très formatrice. De plus, je n'ai pas modifié le règlement intérieur tant il était bien fait par nos prédécesseurs. Je crois que, là encore, lorsque l'on veut donner des leçons, il est bon de commencer par soi-même. Pour le reste de votre intervention, vous savez, pour ma part, il y a bien longtemps que je ne vis plus de rêves, mais de réalités.

Bonne soirée à tous.

**Présente séance arrêtée à 14 délibérations.
Séance levée à 22 heures 25 le 28 février 2008.**

PRESENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme KOUNOWSKI, M. SICART, Mme SVELIEFF, Mme JAMES, M. GHIGLIONE, Mme CHINAN, M. CANAL, Mme FOMBARON, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme FRAISSINET, M. CHAMBAULT, Mme BOYER, M. CLOU, Mme AUDOUIN,
M. LE BARS, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme L'HUILLIER, Mme FERRAN, M. SERT,
Mme DELMAS, M.TELLIER, Mme SAMSON, Mme PEPIN, Mme BOUCHARD, Mme CANET,
Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, M. CHARASZ, Mme HARDY,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VINCIENNE, Adjoint au Maire,
M.TEIL, Mme BOISGARD, M. LE BRIS, Mme DELALOY, M. BROUTIN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. VINCIENNE	procuration à	Mme COSTAZ
M.TEIL	procuration à	M. COURTEAU
M.LE BRIS	procuration à	Mme CANET

Mme DELALOY
Mme BOISGARD
M. BROUTIN

procuration à
procuration à
procuration à

Mme GUTGLAS
Mme HARDY
Mme COLOMER

Arrivée de Monsieur GHIGLIONE à 20h30 procuration à Monsieur Martinerie

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme KOUNOWSKI, Adjointe au Maire.